

ABRÉGE

DE

L'HISTOIRE DU CANADA,

EN QUATRE PARTIES.

PREMIERE PARTIE.

de la découverte

*Depuis sa Découverte jusqu'à sa Conquête
par les Anglais en 1759 et 1760.*

A l'usage des Ecoles Elémentaires.

DEUXIEME EDITION.



PAR JOS. FR. PERRAULT, PROTONOTAIRE.



QUEBEC:

*Imprimée par P. & W. Ruthven,
Rue Stc. Ursule,*

1832.

DISTRICT DE QUÉBEC,

BUREAU DU PROTONOTAIRE,

Le 21 Mai 1833.

QU'IL SOIT NOTAIRE que le vingt-et-un de Mai dans l'année mil huit cent trente trois, Peter Ruthven et William Ruthven Papatiers et associés faisant Commerce sous le nom et raison de Peter et William Ruthven, résidant en la Cité de Québec, ont déposé dans ce Bureau le Titre d'un Livre le Titre du quel est dans les mots suivant, savoir : " Abrégé de l'Histoire du Canada, en quatre parties, Première partie, depuis sa découverte " jusqu'à sa conquête par les Anglais en 1759 et 1760, à l'usage des " Ecoles Élémentaires, par Jos. Fr. Perrault, Protonotaire, " au sujet du quel ils réclament le droit de propriété comme propriétaires, Enregistré en conformité à l'Acte Provincial, intitulé " Acte pour protéger la propriété littéraire."

PERRAULT & BURROUGHS,

Protonotaires de la Cour du Banc du Roi
du District de Québec.

PREFACE.

La connaissance de l'histoire de son pays est si utile et intéressante pour ceux qui l'occupent, que je n'ai pas hésité de faire l'abrégé de celle du Canada pour l'usage des Enfants des Ecoles Élémentaires du pays, afin qu'ils puissent connaître ce qu'il en a coûté à leurs ancêtres pour l'établir et y faire fleurir la Religion, le Commerce et l'Agriculture.

J'ai pensé que la lecture d'un pareil ouvrage serait plus utile et plus attrayante pour eux que celle de tout autre livre, en conséquence je l'ai entrepris avec plaisir sur la rédaction du Père Charlevoix, imprimé à Paris en 1743, et sur celle de W. Smith, imprimée à Québec en 1815.

ABRÉGE

DE

L'HISTOIRE DU CANADA.



CHAPITRE I.

De la Découverte du Pays.

LA découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, vers la fin du quatorzième siècle, excita l'ambition de toutes les puissances maritimes de l'Europe, et chacune d'elles chercha à s'emparer de quelque partie de ce vaste continent, sans trop s'occuper si elles avaient, ou non, quelque droit sur un pays possédé par de nombreux habitans, dont quelques uns étaient déjà parvenus à un assez haut degré de civilisation. Quoiqu'il en fut, le Roi de France, François 1er animé du même désir, envoya en 1523. Verazani avec quatre vaisseaux pour découvrir l'Amérique Septentrionale; il y fit trois voyages, sans autre succès que de reconnaître l'Isle de Terre-Neuve, où les Bretons faisaient la pêche de la morue depuis longtemps.

En Avril 1534, Jacques Cartier, un marin de St. Malo, fut chargé de la conduite de deux bâtimens de 60 tonneaux, et 122 hommes d'équipage pour continuer la découverte de Verazani.

Il eut une navigation si favorable qu'il aborda à Terre-Neuve, le dix de mai suivant, il cingla vers le sud s'approcha du continent, entre dans une Baie profonde

qu'il nomma la Baie des Chaleurs, à cause de la chaleur qu'il y souffrit, et elle porte encore le même nom.

Au sortir de cette Baie il visita une partie des côtes qui environnent le Golfe, partit le quinze d'Août, pour France, où il arriva le cinq de Septembre.

Sur le rapport qu'il fit au Roi, de ses espérances de gagner les Sauvages à Jésus-Christ et de faire avec eux un commerce avantageux, il obtint une commission plus ample que la première, avec trois Navires et de bons équipages.

Dans cette seconde expédition, il entra dans le Fleuve St. Laurent, monta jusqu'à la Rivière Jacques Cartier, et y entra le 14 Septembre 1535, il en partit cinq jours après et arriva à la Bourgade d'Hochelega dans l'Isle de Montréal.

La figure de cette Bourgade était ronde ; avait trois enceintes de palissades, et contenait une cinquantaine de Cabanes de plus de cinquante pas chacune de longueur, sur quatorze à quinze de largeur, faites en tonnelles ; on y entrait par une porte.

Il y avait au dessus de la première enceinte une espèce de galerie, chargé de pierres et de cailloux pour la défense de la place et on y montait au moyen d'échelles : tel était le plus haut degré d'industrie des indigènes alors.

Les Sauvages qui habitaient cette Bourgade parlaient Huron : ils accueillirent très-bien ces Français et leur donnèrent des fêtes à leur manière.

Jacques Cartier visita le même jour la Montagne, à laquelle il donna le nom de Montréal, qu'elle porte encore de nos jours : il jugea cet endroit très propre à faire une établissement solide, il en partit le cinq d'Octobre et arriva le onze à son Camp de Jacques Cartier.

Pendant son absence ses gens avaient fait une manière de retranchement autour de leurs barraques, il y passa

l'hiver ; on prétend même qu'il y perdit un de ses Navires et vingt-cinq hommes du scorbut ; il y en eut perdu bien d'avantage, s'il n'eut pas fait usage d'une décoction d'épinette blanche que les Sauvages d'une bourgade voisine lui enseignèrent.

Il fit à son retour en France un rapport favorable du commerces des Pelleteries, que l'on pourrait faire dans ce pays ; de la bonté des terres et de la facilité qu'il y aurait de gagner les naturels du pays à la connaissance du christianisme.

Cependant ce ne fut qu'en 1540, que François I. fit émaner des lettres patentes, nommant Mr. Fr. de la Roque de Roberval, son Vice-Roi et Lieutenant Général en Canada.

Ce Monsieur partit l'année suivant avec cinq vaisseaux, ayant sous lui Jacques Cartier, en qualité de premier pilote.

Il bâtit un fort sur le continent, on ne sait plus où, y installa Jacques Cartier commandant, lui donna une bonne garnison, des provisions, un de ses vaisseaux et retourna en France pour y chercher de plus grands secours.

De retour l'année suivante, il laissa la meilleure partie de son monde dans ce même fort, remonta le Fleuve et entra dans la Rivière Saguenay.

On ignore s'il fit d'autres établissemens ; la seule chose dont on soit certain, est qu'il repartit de France en 1549, pour le Canada et qu'on n'en a pas entendu parler après.

La France parut abandonner son projet d'établissement dans cette partie de l'Amérique Septentrionale et jetta ses vues sur la Floride, qu'elle fut obligée d'évacuer après s'en être emparée et y avoir fait beaucoup de dépenses en hommes et en argent.

Q. Quand l'Amérique a-t-elle été découverte, et par qui ?

R. Elle a été découverte par Christophe Colombe, dans le quatorzième siècle.

Q. Quand le Canada a-t-il été découvert, et par qui ?

R. D'abord par Verazani en 1523, qui prit connaissance de Terre Neuve qui en est encore une dépendance et ensuite par Jacques Cartier en 1534, qui entra dans la Baie de Chaleurs et visita les côtés du Golfe, cette année ; l'année suivante il monta jusqu'à Montréal, et hiverna dans la Rivière Jacques Cartier.

Q. Quel monument a-t-on trouvé qui puisse donner une idée de l'industrie des Aborigènes ?

R. C'est la Bourgade d'Hochelaga dans l'Isle de Montréal, qui avait trois enceintes et contenait une cinquantaine de cabanes, de cinquante pas de long sur quinze de large.

Q. Quel a été le premier Gouverneur du Canada ?

R. C'est Monsr. François de la Roche de Roberval, sous le titre de Vice-Roi et Lieutenant Général, par lettres patentes de François I. du 15 Janvier 1540.

Q. Quel établissement a-t-il fait dans le Pays ?

R. Il bâtit un Fort, dont on ne trouve au trace de nos jours, et périt au 1549, en revenant de France en Canada.

CHAPITRE I.

De plusieurs Gouverneurs.

Le 12 Janvier 1598, après cinquante ans de troubles domestiques en France, le Marquis de la Roche obtint la même commission de Lieutenant Général de Sa Majesté et les mêmes pouvoirs qu'avait eus Monsieur Roberval.

Il partit de France la même année ; débarqua du monde dans l'Isle de Sable, dans le Golfe ; visita les

côtes de l'Acadie et retourna en France, sans pouvoir reprendre le monde qu'il avait laissé sur l'Isle de Sable ; on prétend qu'il mourut de chagrin de son peu de succès et des dépenses qu'il avait faites dans cette entreprise.

Mr. Chauvin sollicité par Mr. Pontgravé, un habile navigateur, qui lui persuada que le commerce des Pelletteries qu'il avait fait à Tadoussac, serait avantageux s'il était dans une seule main, obtint du Roi, une commission semblable à celle du Marquis de la Roche en 1600, partit avec quelques bâtimens de peu de valeur et les conduisit à Tadoussac, où il fit d'assez bonnes affaires ; il y retourna l'année suivante et se préparait à un troisième voyage, mais la mort mit fin à ses projets.

Le commandeur de Chatte lui succéda en 1603, forma une compagnie de marchands, fit un armement qu'il confia à Pontgravé, à qui le Roi avait donné des lettres patentes pour continuer les découvertes dans le fleuve et y faire des établissemens.

Mr. De Champlain, gentilhomme Saintongrois, capitaine de vaisseau, brave, habile et expérimenté, s'embarqua dans cette expédition pour le Canada, où par la suite il devait jouer un grand rôle.

Ils montèrent tous deux cette année jusqu'à Montréal, où la bourgade d'Hochelaga n'existait déjà plus.

De retour en France, ils trouvèrent le commandeur de Chatte, décédé, et sa commission donnée à Monsieur Pierre Du Gaurd sieur De Monts.

Ce Monsieur était calviniste, et le Roi lui avait permis et aux siens l'exercice de leur religion en Amérique ; il s'était chargé d'établir la religion catholique parmi les sauvages, deux choses bien étranges sans doute !

Il conserva la compagnie formée par son prédécesseur et l'ayant augmenté de plusieurs négocians, des principaux Ports de la France, il fit un armement plus considérable qu'aucun de ses prédécesseurs.

De quatre vaisseaux qu'il avait, un fut destiné à la

traité des Pelleteries à Tadoussac, un autre à protéger le commerce et deux furent envoyés à l'Acadie.

Son premier établissement fut dans l'Isle de Ste. Croix ; le printemps suivant il transporta sa colonie au Port Royal, il concéda ce Port à Monsr. De Poutricourt, un de ses associés, et cette concession fut confirmée par lettres patentes de Sa Majesté.

L'Automne approchant, Mr. De Monts se rendit en France, où il fut privé de son privilège et de sa commission, sur les plaintes des pêcheurs de tous les Ports du Royaume.

En 1608, Mr. De Champlain, qui s'embarassait fort peu du commerce, fixa enfin un établissement à Québec, le 3 de Juillet, y construisit quelques barraques et commença des défrichements.

Comme les Algonquins qui étaient établis aux environs de Québec et les Montagnés à Tadoussac, vivaient en bonne intelligence avec les Français, Monsieur De Champlain, cru devoir en reconnaissance de leurs bons services, les accompagner dans une expédition contre les Iroquois en 1609, condescendance qui fut cause des désastres de la Colonie et la mit plusieurs fois à deux doigts de sa perte.

Il s'embarqua sur le Fleuve avec ses alliés, monta la Rivière Sorel, fut obligé de laisser ses chaloupes au pied du Rapide de Chambly, et continua sa route par le Lac Champlain et celui du St. Sacrement.

Ils rencontrèrent l'ennemi sur le soir en deça du lieu où ils voulaient aller ; les Algonquins envoyèrent demander aux Iroquois s'ils voulaient se battre à l'heure même ; Ils répondirent que la nuit serait trop obscure, qu'ils ne se verraient point et qu'on ferait mieux d'attendre le jour ; la dessus chacun prit ses précautions et s'en dormit tranquillement.

Le lendemain dès le point du jour, Champlain plaça, deux Français qui l'avaient accompagné et quelques

Sauvages dans le bois pour prendre l'ennemi en flanc qui était au nombre de deux cents.

Les Algonquins et les Hurons sortirent les premiers de leur camp, coururent deux cents pas au devant des Iroquois, s'arrêtèrent en leur présence, se partagèrent en deux bandes et laissèrent le milieu libre à Mr. De Champlain, qui vint se placer à leur tête.

Sa figure et son accoutrement surprirent les Iroquois et leur étonnement fut extrême, lorsque du premier coup de son arquebuse ils virent tomber morts deux de leurs Chefs et un troisième blessé. Ce succès fit jeter de grands cris aux alliés, et comme un des deux Français avait abattu aussi quelques Iroquois, la déroute devint générale.

Ils furent poursuivis chaudement, il en fut tué plusieurs et on fit quelques prisonniers.

Il n'y eut du côté des alliés qu'une quinzaine de personnes blessées, mais légèrement.

Ils passèrent deux heures sur le champ de bataille, à chanter, à danser et à manger les provisions que les ennemis avaient abandonnées.

Après avoir fait huit lieues ; il s'arrêtèrent, prirent un des prisonniers et après lui avoir reproché les cruautés que sa nation avait commises, ils lui déclarèrent qu'il serait traité de la même manière, et que s'il avait du cœur, il le témoignerait en chantant : ce qu'il fit aussitôt.

Ils lui firent souffrir toutes sortes de cruautés ; s'apercevant que les Français en avaient horreur, ils permirent à Mr. Champlain de mettre fin à ses tourments, ce qu'il fit en lui tirant un coup d'arquebuse

Aussitôt qu'il fut mort ils lui ouvrirent le ventre, jettèrent ses entrailles dans le Lac, lui coupèrent la tête, les bras et les jambes, et les dispersèrent de part et d'autre, sans toucher au tronc ; ils ne gardèrent que la chevelure, ils coupèrent le cœur en petits morceaux

qu'ils donnèrent à manger aux prisonniers, ils en mirent un morceau dans la bouche du frère du mort, qui le cracha sur le champ.

Messrs. De Champlain et Pontgravé, s'embarquèrent en Septembre 1609, pour la France et ils laissèrent la colonie, sous les ordre de Pierre Chauvin.

De retour en Canada en 1610, Mr. De Champlain, s'engagea dans une seconde expédition contre les Iroquois, ils les trouvèrent retranchés et eurent bien de la peine à les déloger ; ils finirent par les tuer presque tous ; ce qui augmenta leur animosité.

Les affaires de Monsr. Monts étant ruinées, Monsr. Champlain engagea le Comte de Soissons à devenir le Père de la Nouvelle France, la Reine Régente lui donna l'autorité nécessaire pour maintenir et avancer la colonie et nomma Champlain son Lieutenant.

Le mort de ce Prince survenue peu de tems après, ne déranga rien au nouveau plan, parceque le Prince de Condé voulut bien s'en charger et continuer Champlain dans son emploi.

Champlain laisse la France le 16 Mars 1612, sur un vaisseau que commandait Pontgravé, et arriva à Québec le 7 Mai suivant.

Ayant trouvé l'établissement en bon état, il en partit pour Montréal, fit une course sur la Rivière des Outaouais, et descendit ensuite à Québec, d'où il partit de nouveau avec Pontgravé, et mouilla à St. Malo sur la fin d'Août, de la même année.

Il conclut une nouvelle société avec les marchands de St. Malo, de Rouen et de la Rochelle, obtint des patentes du Roi auxquelles le Prince mit son attache, ne doutant point que la Colonie en prit de la solidité, sous une pareille compagnie, il engagea quatre R. P. Récollets à le suivre.

Il arriva à Tadoussac le 25 Mars 1613, il en partit peu de temps après pour Québec, il monta tout de suite

à Montréal, où il rencontra les Hurons et quelques alliés ; il eut l'imprudence de s'engager dans une troisième expédition contre les Iroquois, qu'ils trouvèrent si bien retranchés qu'ils eurent la honte de ne pouvoir les déloger et de se retirer.

Il fut obligé d'hiverner chez les Hurons, qui ne voulurent point lui donner de guide pour descendre à Montréal.

Pendant son séjour, il visita toutes les bourgades des Hurons, et quelques unes de celles des Algonquins sur le Lac Nipissing.

Le printemps il en partit secrètement avec quelques sauvages et le R. P. Joseph, et arriva à Québec le 11 Juillet 1616, où on le croyait mort ainsi que le Père Récollet.

Ils ne restèrent pas plus d'un mois à Québec, et se rembarquèrent avec le Supérieur de la mission, pour retourner en France, ils laissèrent le Père Dolbeau et le Frère Duplessys, qui avait été chargé de l'instruction des enfans des Français et des Sauvages établis depuis peu aux Trois-Rivières.

Les sauvages des Trois-Rivières, remirent à Mr. Champlain, un des meurtriers de deux habitans et donnèrent en otage deux de leurs chefs, dont il se contenta alors.

Mr. De Champlain, ne faisait qu'aller et venir de France à Québec, pour se procurer les secours dont il avait besoin pour l'avancement de la colonie que ses associés négligient.

En 1620, Monsr. le Prince céda sa Vice Royauté au Maréchal de Montmorenci, son beaufrère, qui continua la licutenance à Mr. De Champlain et chargea Monr. Dolu, de l'agence en France.

Mr. De Champlain s'embarqua avec sa famille, pour le Canada, il arriva à Tadoussac en Mai, où il trouva des Rochelois qui y traitaient avec les sauvages au

préjudice des droits de la Compagnie et contre les défenses du Roi et auxquels ils avaient vendu des armes à feu, que jusqu'alors on leur avait refusé.

L'année suivante, les Iroquois parurent en armes jusques dans le centre de la Colonie, un de leur parti fut repoussé au Sault St. Louis et l'autre près du Couvent des Récollets, sur la Rivière St. Charles.

Mr. De Champlain n'ayant pas de forces suffisantes pour s'opposer à ces incursions, en informa le Roi et le Duc de Montmorenci, par le Père Bailliff, connu de S. M. et qu'il députa à cet effet.

La Compagnie fut en conséquence supprimée et remplacée par Messrs. Guillaume et Emerie de Caen.

Mr. De Champlain fut informé de ce nouveau changement, par une lettre du Roi même, qui l'assurait qu'il était satisfait de ses services et l'exhortait à donner des preuves de sa fidélité.

Ce système de colonisation était si mauvais que la population dans Québec, ne s'élevait en 1622, qu'à cinquante personnes y compris les Femmes et les Enfants.

Le Commerce ne se faisait avec succès, qu'aux Trois-Rivières et à Tadoussac.

L'année suivante on bâtit le Fort de Québec, en pierres : à peine fut-il achevé que Mr. De Champlain retourna en France avec sa famille.

Q. Combien y a-t-il eu de Gouverneurs depuis 1598, jusqu'en 1622 ?

R. Sept, savoir : le Marquis de la Roche, Monsieur Chauvin, le commandeur de Chatte, Monsr. Pierre Du Guard, le Comte de Soissons, le Prince de Condé et le Maréchal de Montmorenci.

Q. Quel progrès la colonie a-t-elle fait pendant ce laps de temps ?

R. Aucun ; puisque la population de Québec en 1622, ne s'élevait qu'à cinquante personnes femmes et enfans compris.

Q. Quels ont été les évènements les plus remarquables en Canada pendant ces vingt-quatre années ?

R. Ce fut l'établissement fait à Québec le 3 de Juillet 1608, par Mr. De Champlain, ses expéditions contre les Iroquois en 1609, 1610 et 1613, si funestes à la Colonie continuellement en alarme, en 1621 les Iroquois parurent en armes jusqu'au près du Couvent des Récollets sur la Rivière St. Charles.

Q. Quels sont les premiers Missionnaires envoyés en Canada ?

R. Ce furent quatre R. P. Récollets en 1613.

Q. Par qui le commerce du Canada se faisait-il ?

R. Par des compagnies privilégiées.

Q. Dans quels parties ?

R. Aux Trois-Rivières et à Tadoussac.

Q. Quand le fort de Québec, a-t-il été bâti en pierres ?

Q. En 1624.

CHAPITRE III.

Nouvelle Compagnie appelée les Cents Associés.

La France n'étant pas encore convaincue de la méchanceté de son système de colonisation par des compagnies de marchands, plus intéressés au commerce qu'à l'établissement d'une colonie, en forma encore une nouvelle de cents Associés, qui devient dès l'année 1628, transporter deux ou trois cents ouvriers, avant l'année 1634 augmenter le nombre des habitans jusqu'à seize mille, les loger, nourrir et entretenir de toutes choses pendant trois ans, leurs assigner ensuite des terres défrichées suffisantes pour leur subsistance et des grains pour les ensemençer. Les colons devaient être

des sujets naturels et catholiques, on devait tenir la main à ce qu'aucun étranger ni hérétique, ne s'introduisit dans le pays. Il devait dans chaque habitation y avoir au moins trois prêtres, que la compagnie s'engageait à défrayer de tout pendant quinze ans, et ensuite ils devaient subsister du produit des terres défrichées qu'elle leur assignerait.

Pour dédommager la compagnie de tant de frais, le Roi concéda aux associés et leur ayant cause, à perpétuité, le fort et habitations de Québec, tous le pays de la Nouvelle France et la Floride ; tout le cours du grand fleuve et des rivières qui s'y déchargent, où vont à la mer, les isles, ports, havres, mines, pêches, &c. Sa Majesté ne se réservant que la foi et hommage, avec une couronne d'or de huit marcs à chaque mutation de Roi, et les provisions des Officiers de la Justice Souveraine, qui seraient nommés et présentés par les associés ; avec pouvoir de fonder des canons, de bâtir et fortifier des places, forger des armes et faire généralement tout ce qui serait nécessaire pour la sûreté du pays et la conservation du commerce, le droit de concéder des terres, en telles quantités qu'ils jugeraient à propos, de leur attribuer des titres, honneurs, droits et pouvoirs qu'ils trouveraient bons, à telles charges, réserves et conditions qu'ils jugeraient à propos ; mais qu'au cas d'érection de Duchés, Marquisats, Comtés et Baronies, on prendrait des lettres de confirmation du Roi ; et afin que les associés pussent jouir pleinement de ce qui était accordé, Sa Majesté révoquait toutes concessions faites, et accordait aux associés pour toujours, le commerce des Pelleteries, réservant à ses sujets la liberté de la pêches des morues et Balaines et aux Français habitués et point nourris et entretenus par la compagnie, la liberté de la traite des Pelleteries, à condition de ne vendre les castors qu'aux facteurs de la compagnie, sur le pied de quarante sols tournois la pièce.

Le Roi ne borna pas là, ses grâces, il accorda à la compagnie deux vaisseaux de guerre de deux à trois cents tonneaux et quatre coulevrines ; il convint que les artisans engagés par la compagnie, qui retourneraient en France après avoir exercé leurs métiers pendant six ans dans la colonie, seraient réputés maîtres et pourraient tenir boutique en France, que les produits des manufactures du pays transportés en France, seraient pendant quinze ans exempts d'impôts ; que les munitions de guerre, vivres et avituaillements pour le dit pays en seraient pareillement exempts, pendant le dit temps ; qu'il serait permis à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, ecclésiastiques, nobles, officiers et autres, d'entrer dans la dite compagnie, sans déroger : qu'il seroit expédié deux lettres de noblesse pour les associés qui ne seraient point nobles ; que les descendans des Français habitans au dit pays et les sauvages convertis, seraient réputés naturels François, et jouiraient en France de leurs privilèges.

Ces articles furent approuvés par un édit de Mai 1627.

Les premiers vaisseaux que la compagnie expédia furent pris par les Anglais, qui brûlèrent les établissemens de Tadoussac, sommèrent Mr. Champlain de leur livrer le fort de Québec, ce qu'ayant refusé de faire, ils se retirèrent.

L'année suivante Mr. Champlain fut obligé de rendre Québec aux Anglais dépourvu de munitions et de vivres.

Le pays fut rendu aux Français, par le traite de St. Germain en Laye, le 29 Mars 1632.

En 1633, la compagnie rentra dans tous ses droits et l'Acadie fut concédé au commandeur de Razilly, un des associés.

Mr. De Champlain fut nommé de nouveau Gouverneur de la Nouvelle France, et partit pour s'y rendre.

Les Pères Brebeuf et Daniel se rendirent chez les Hurons pour y établir une mission. Le pays qu'ils occupaient alors, avait le lac Erie au sud, le lac Huron à l'ouest, et le lac Ontario à l'est, le Père Davert les suivit de près avec deux Français, ils se fixèrent dans une bourgade nommée Jhouhatiré, ils y dressèrent une petite chapelle qu'ils dédièrent à St. Joseph, dont par la suite la bourgade prit le nom.

Ces Missionnaires, malgré leurs efforts, ne réussirent pas mieux que ceux de Québec, des Trois-Rivières et de Tadoussac, à attirer les sauvages à la Foi.

On commença en Décembre 1635, les fondations d'un Collège à Québec, pour lequel le Marquis de Gamache avait donné six milles écus d'or.

Monsr. de Champlain mourut à la fin de cette année regretté généralement.

Monsr. De Montmagny lui succéda et se conforma à ses projets.

Au commencement de 1635, les Iroquois parurent en armes au milieu du pays des Hurons, d'où ils furent repoussés.

L'année suivante ils eurent l'audace d'enlever aux Trois-Rivières trente Hurons qui descendaient à Québec chargés de Pelletries.

On vit arriver en 1637, des ouvriers que le commandeur de Sylleri envoyait au Père De Jeune, pour faire un établissement. Celui-ci les conduisit à quatre milles de la Ville, sur le bord septentrional du fleuve, nommé depuis Silleri, où ils travaillent à se loger.)

Made. De La Peltrie arriva en Canada, avec trois Religieuses Ursulines, en Août 1639, accompagnées du Père Barthelemy Vincent qui venait remplacer le Père Le Jeune, Supérieur Général des Missions et conduisait une recrue, d'ouvriers apostoliques.

Tant de secours spirituels, ne pouvait manquer de donner de l'activité aux affaires de la religion, aussi

tous changea dans la colonie à cet égard pour le mieux.

Mais la guerre continuait toujours entre les Iroquois et les Hurons avec des succès divers.

Les Iroquois mirent tout en usage pour empêcher les Français de secourir les Hurons, ils en vinrent jusqu'à proposer la paix aux Français, à condition que leurs alliés n'y seraient pas compris.

Pendant qu'un conseil se tenait à ce sujet aux Trois Rivières, les Iroquois en sortirent pour aller piller plusieurs canots de Hurons et d'Algonquins qui venaient d'arriver chargés de Pelleteries.

La négociation fut en conséquence rompue.

Monsr, De Montmagny fut un peu consolé de cet incident par le projet de peupler et fortifier Montréal.

Dès cet année 1640, une société à qui le Roi avait concédé l'Isle de Montréal en prit possession ; l'année suivante Paul de Chamedey Sieur de Maisonneuve, un des associés, y amena plusieurs familles de France, et en particulier Madle. Manse, destinée à prendre soin des personnes de son sexe.

On prit la résolution de bâtir un fort à l'entrée de la Rivière Richelieu, qui était le chemin que les Iroquois prenaient pour se jeter sur la colonie, il fut achevé en peu de temps malgré les efforts de sept cent Iroquois envoyés pour s'y opposer, ils s'en vengèrent quelque temps après en faisant mourir René Goupil et en mutilant le Père Jogues.

En 1645 on parvint à conclure la paix avec les Iroquois, mais elle fut de peu de durée.

Les Agniers, ayant tué le père Jogues et Lalande, son compagnon de voyage, persuadés que les autres nations en tireraient vengeance mirent plusieurs partis en compagnie, dont un tua le fameux Chef Puskaret.

En 1643, ils détruisirent le village St. Joseph, où il périt près de sept cents sauvages et massacrèrent le Père Daniel qui desservait cette mission.

L'Année suivante ils tombèrent à l'improviste sur les villages St. Ignace et St. Louis, et les détruisirent pareillement; les Pères de Brebeuf et Lallement y gagnèrent la couronne du martyr.

Le Père Garnier fut tué lors du sac de village St. Jean.

Les Hurons dont les villages étaient détruits vinrent se réfugier à Québec le 28 Juillet 1650, où ils furent accueillis par Mr. Daillebout, les communautés et les citoyens.

Mons. De Lauzon fut cette année nommé Gouverneur à la place de Mr. Daillebout.

On eut le malheur de perdre Mr. Duplessis Bochart, Gouverneur des Trois Rivières, qui fut tué par les Iroquois.

Deux ans après le Père Buteaux fut tué par eux en allant en mission.

Mons. Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, revint de France en 1653, avec un renfort de cent hommes et Marguerite Bourgeois, qui en instituant les filles de la congrégation, encore existant, a rendu un service signalé à la colonie.

En 1654, il fut conclu un traité de paix avec les Iroquois; mais les Agniers qui formaient un Canton de cette Nation, remuaient toujours sous mains.

Le Frère Jésuite Jean Liégeois fut trouvé mort près de Silléri, percé de deux coups de fusil, la tête coupée et la chevelure levée.

Cependant ils firent de nouvelles démarches pour renouveler la paix et obtenir un missionnaire, en leur donna le Père Le Moyen qui partit avec eux.

En 1656, les Père Chaumont et Dablon partirent le 19 Septembre, pour établir une mission à Onnontagué, avec un grand nombre de sauvages de ce Canton, le principal des cinq Cantons Iroquois.

Malgré tout, les Agniers l'année suivante firent une descente dans l'Isle d'Orléans, enlevèrent quatrevingt-

dix Hurons, les passèrent fièrement devant Québec, sans qu'on osât les poursuivre.

Le Père Garneau partit pour une mission chez les Outaouais fut rencontré et tué par des Agniers près le Lac des deux Montagnes.

Une tribu des Hurons se livra cette année aux Agniers et une autre songea à en faire autant avec les Onnontagués.

L'Abbé de Quéhus qui avait passé quelque tems à Montréal, revint de France en 1657, avec des Députés du Séminaire de St. Sulpice pour prendre possession de l'Isle de Montréal, et y fonder un Séminaire.

Le Vicomte d'Argenson arriva à Québec le 11 de Juillet 1658, en qualité de Gouverneur Général, et eut la mortification d'apprendre le lendemain que des Iroquois avaient massacré des Algonquins ; il envoya un parti de deux cents hommes après eux, mais ils ne purent les rejoindre.

Peu de temps après des Agniers vinrent pour surprendre le poste des Trois-Rivières : ils envoyèrent huit hommes, sous prétexte de parlementer mais pour observer l'état de la place ; ils furent emprisonnés et on en fit bonne justice, ce qui procura quelque repos à la colonie.

Le 16 Juin 1659, François de Laval, Evêque Titulaire de Pétrée, débarqua à Québec, pourvu par le Pape d'un Brevet de Vicaire Apostolique.

Les lettres patentes du Roi pour l'erection du Séminaire des missions étrangères à Québec, furent expédiés en Avril 1663.

Il furent chargés de fournir des pasteurs dans toute la colonie et la dime fut fixée au treizième, elle fut réduite par un arrêt-en Conseil Supérieur du mois de Septembre de 1667, au vingt-sixième payé en nature, et elle a resté depuis sur ce pied.

J. O. Guiteau

Les Iroquois tenaient la colonie dans de continuelles alarmes cependant en Juillet 1661, on apperçut à Montréal deux canots d'Iroquois portant pavillon blanc, ils ramenèrent quatre prisonniers Français dont ils proposèrent l'échange contre huit Goyogouins, prisonniers à Montréal, et demandaient un missionnaire.

Le Père Le Moyne consentit pour la cinquième fois à aller avec eux.

Sur ces entrefaits, le Baron Avaugour arriva pour remplacer Mr. d'Argenson.

Les Iroquois continuaient leurs déprédations dans la colonie, tuèrent en 1662 Monsr. Vignot, un ecclésiastique, et défirent un parti de vingt-six hommes commandé par le Major de la ville de Montréal.

Monsr. Boucher commandant aux Trois Rivières passa en France en 1662, pour représenter l'état fâcheux de la colonie et demander du secours.

Le Roi nomma Monsr. de Monts commissaire pour faire la visite du Pays et envoya quatre cents hommes de troupes ; leur arrivée causa une grande joie à Québec.

La traite des boissons enivrantes avec les sauvages avait engagé l'Evêque à passer en France cette année, pour en obtenir l'abolition, il obtint du Roi les ordres nécessaires à cette fin.

Plusieurs phénomènes extraordinaires jettèrent l'épouvante dans la colonie et firent craindre un tremblement de terre, cette crainte se vérifia dans les premiers jours de Février 1663.

Le tremblement du terre fut si violent que les édifices furent ébranlés dans leurs fondations et tellement balancés que les cloches sonnèrent d'elles mêmes : la terre dit-on, était comme un mer agitée ; des arbres furent déracinés et jetés à une grande distance ; on prétend même que des montagnes entières furent transportées d'un lieu à un autre, et le cours de plusieurs rivières absolument changé.

Les secousses firent sentir pendant plus de six mois. La consternation fut générale et produisit la conversion de plusieurs pécheurs endurcis.

Cette même année Monsr. De Mesy, fut envoyé pour relever le Baron d'Avaugour et Monsr. Gaudais commissaire, pour prendre possession de la Nouvelle France au nom de sa Majesté, dont la compagnie du Canada lui avait remis le Domaine le 14 Février 1663.

Ici se termine le système infructueux de colonisation par des sociétés de marchandset spéculateurs plus occupés de leurs intérêts que de l'établissement d'une colonie et de la religion.

Q. A qui l'établissement du Canada fut-il confié après le peu de succès des sociétés privées ?

R. Il fut confié à une nouvelle compagnie de cent associés.

Q. Cette compagnie a-t-elle mieux réussi que les autres ?

R. Aucunement, aussi a-t-elle été dissoute le 14 Février 1663.

Q. Quels sont les évènements les plus mémorables pendant sa durée ?

R. Les premiers vaisseaux qu'elle expédia furent pris par les Anglais, Tadoussac fut détruit et Québec sommé de se rendre et pris l'année suivante.

Q. Quel à été le succès des missionnaires chez les sauvages ?

R. Celui de gagner la couronne de Martyrs.

Q. Quand a-t-on commencé les fondations du Collège à Quebec ?

R. En Décembre 1635.

Q. Quand Silléri a-t-il été établi ?

R. En 1637, par le Père Le Jeune, avec les ouvriers que le commandeur de Silléri lui avait envoyés.

Q. Quand les Religieuses Ursulines arrivèrent-elles en Canada ?

R. En Août 1639, sous la conduite de Made. De La Peltrie.

Q. A qui Montréal fut-il concédé ?

R. A une Société de particuliers en 1640 et l'année suivante Monsr. De Maisonneuve y amêna plusieurs familles et en particulier Madle. Manse, destinée a prendre soin des personnes de son sexe.

Q. Quel était l'Etat de la Colonie, par rapport aux Sauvages ?

R. Des plus allarmans à cause de leurs courses et déprédations continuelles.

Q. Que fit-on pour empêcher leurs courses ?

R. On bâtit un fort à l'entrée de la Rivière Richelieu, malgré les efforts de sept cents Iroquois ; ce qui amena un traité de Paix en 1645, qui n'eut pas plus de durée que les précédents.

Q. Quand les Prêtres du Séminaire du St. Sulpice, ont-ils pris possession de l'Isle de Montréal ?

R. En 1657.

Q. Quel à été le premier Evêque en Canada ?

R. C'est Messire Frs. De Laval en 1659.

Q. De quelle date sont les patentes pour l'érection d'un Séminaire à Québec ?

R. Elles sont du mois d'Avril 1663.

Q. Quand s'est terminé le système de colonisation par compagnies ?

R. En 1663.

Q. Combien y a-t-il eu de Gouverneurs en Canada depuis 1622-jusqu'à 1663.

R. Il y a eu sept, savoir : Mr. De Champlain, Monsr. De Montmagny, Monsr. Daillebout, Monsr. De Lauzon, le Vicomte d'Argenson, le Baron d'Avangour, et Monsr. De Mesy.

CHAPITRE IV.

Des Transactions sous le Nouveau Système d'Administration.

Mons. Gaudais fit prêter le serment de fidélité aux colons, régla la police et organisa la justice, qui jusqu'alors avait été rendue par les Gouverneurs.

Cette même année il fut établi un Conseil fixé composé de Mr. Mesy, Gouverneur Général, de Mr. De Laval, Evêque de Petrie, de Mr. Robert, Intendant et de quatre Conseillers à être nommés par ces trois Messieurs, d'un Procureur Général, et d'un Greffier en Chef.

Mons. Talon arriva en 1665 et fut le premier Intendant qui exerça cette charge dans le Pays, Mr. Robert n'ayant point laissé la France.

La justice était rendue d'après les Ordonnances du royaume de France et la coutûme de Paris.

En Juin 1679, le Roi sanctionna quelques réglemens du Conseil, et notamment la rédaction du code civil.

Le Conseil se tenait tous les Lundis au Palais de l'Intendant pour les affaires civiles et criminelles.

Il y avait en outre trois tribunaux subalternes, un à Québec, le deuxième aux-Trois-Rivières et le troisième à Montréal, tenus par un Lieut. Général et un Lieut. Particulier, un Procureur du Roi et un Greffier : dont les appels ressortissaient au conseil.

Mons. De Mesy ayant été rappelé sur les plaintes portées par Mons. De Laval et autres, fut remplacé par Monsr. De Courcelles, en qualité de Gouverneur.

Le Marquis de Tracy arriva cette année en Juin avec quelques companies du Régiment de Carignan, il en détacha une partie avec des sauvages sous la conduite de Mons. De Repentigny pour donner la chasse aux Iroquois, qui se sentant appuyés des Anglais, de New-York et d'Albany, reconmençaient leurs courses.

Monsr. De Sallières, Colonel de ce régiment, arriva peu de temps après avec le reste des compagnies, un grand nombre de familles, d'artisans et d'engagés ; des chevaux, des bœufs, des moutons, &c.

Monsr. De Tracy fit bâtir trois fort sur la Rivière Richelieu, un à Sorel, actuellement William Henry, un autre à Chambly, et le troisième à Ste. Thérèse, à trois lieues plus haut.

L'année suivante il partit à la tête de six cents soldats, d'autant de Canadiens et de cent sauvages pour châtier les Onneyouths et les Agniers, il détruisit leurs villages, fit pendre à Québec deux ou trois de ses prisonniers, et envoya les autres chez eux.

Il repassa en France l'année d'après, où il contribua à l'établissement de la compagnie des Indes Occidentales, qui ne fut pas plus zélée que la précédente pour l'avancement de la colonie, comme l'avait prévu Mr. Talon.

Ce ne fut qu'en 1679, que l'érection de l'Eglise de Québec en Evêché fut consommée.

Mr. Talon qui avait passé en France pour les affaires de la colonie revint cette année, avec des Récollets qui avaient obtenu du Roi un édit en 1669, pour leur rétablissement en Canada.

Mr. De Courcelles ayant appris que les sauvages se préparaient à tirer vengeance de la mort de quelques un des leurs que des Français avaient tués et pillés, se rendit à Montréal où venaient d'arriver des sauvages de plusieurs nations, parmi lesquels se trouvaient des Iroquois et de Mahingans ; il les fit assembler, et après leur avoir fait comprendre l'intérêt qu'ils avaient à s'unir aux Français, fit amener les trois soldats qui avaient tué un Chef Iroquois, et leur fit casser la tête en leur présence, il assura les Mahingans qu'il en ferait autant à ceux qui avaient tué leurs gens, aussitôt qu'il les attraperait, il les concilia tous par cette prompte justice.

Garakonthié, un Chef Onnoutagué des plus distingués par son esprit et son attachement aux Français, fit sa profession de foi en plein conseil et fut baptisé en présence des députés de toutes les nations qui étaient venus porter leurs plaintes et faire régler leurs différens par Mr. De Courcelles.

La picote fit un ravage extraordinaire parmi les sauvages dans le nord. Le commerce des Pelleteries aux Trois-Rivières et à Tadoussac en diminua de moitié, et quelques années après quinze cents sauvages en moururent à Silléri.

Malgré les efforts des missionnaires, la religion faisait peu de progrès.

Ce fut en 1671, que commença la mission du Sault St. Louis, ou l'on avait habité les Iroquois qui se déclaraient chrétiens.

Mr. Talon prit des mesures dans ce temps là, pour assurer à la France le Nord de l'Amérique : il chargea Nicolas Perrot de parcourir ces contrées et d'engager les différentes nations à envoyer des députés au Sault St. Marie, pour connaître les volontés du Roi.

Monsr. De St. Lussou subdélégué de l'Intendant, se rendit au rendez-vous général ; lequel après leur avoir expliqué l'intention de Sa Majesté, et avoir reçu leur consentement, fit là la prise de possession en forme.

Le Comte de Frontenac vint en 1672, relever Monsr. De Courcelles, et fit bâtir le fort de Cataracoui l'année suivante.

Monsr. Talon toujours occupé de quelque grand projet, étant informé qu'il y avait un grand fleuve à l'occident du Canada, nommé le Mississippi, qui ne coulait ni au nord, ni à l'est chargea le Père Marquette de découvrir sa décharge ; il partit avec un nommé Joliet de la Baie du Lac Michigan, monta la Rivière des Renards, marcha quelques tems, puis se rembarquant sur l'Ouiscouising, et naviguant toujours à l'ouest

il se trouva sur le Mississippi qu'il descendit jusqu'aux Arkansas : comme les vivres et les munitions commençaient à manquer, il prit le parti de retourner sur ses pas.

Le Père Marquette resta aux Illinois et Joliet descendit à Québec, rendre compte du voyage.

Quelques années après Monsr. De La Salle entreprit d'achever la découverte du Mississippi avec le Chevalier de Tonti, ils le parcoururent jusqu'à sa décharge dans le Golfe du Mexique en 1682, et en prirent possession au nom de Sa Majesté.*

Comme la guerre entre les sauvages était sur le point de se déclarer à l'arrivée de Messrs. De La Barre et Des Meules, de France ; Mr. De La Barre convoqua une assemblée, à laquelle il invita l'intendant, l'évêque, les principaux officiers des troupes, plusieurs membres du conseil supérieur, les chefs des juridictions subalternes, les supérieurs du séminaire et des missions, et les pria de lui dire leurs avis sur les causes et le remède du mal dont on était menacé, il fit dresser acte de leur déclaration et l'envoya à la Cour, où elle fut approuvée, et le Roi donna ses ordres pour faire embarquer deux cents soldats.

Sa Majesté écrivit le 5 Août 1673, au Gouverneur Général, l'informant que le Colonel Dongan, Gouverneur de la Nouvelle York devait avoir reçu ordre du Roi d'Angleterre, d'entretenir une bonne intelligence avec les Français ; lui recommandant en même temps d'empêcher les Anglais de s'établir à la Baie d'Hudson.

La dessus on fit quelques tentatives pour s'emparer de la Baie d'Hudson, qui n'eurent qu'un succès passager.

Mr. De La Barre se préparait à la guerre contre les

*Quoi que j'aie mentionné la découverte du Mississippi, que j'aie parlé de l'Acadie et de la Baie d'Hudson, je ne prétends pas en faire l'histoire en traitant du Canada, puisqu'ils en sont des parties distinctes.

Iroquois, mais toujours enclin à traiter avec eux, il se laissa tromper par les députés que les cinq cantons lui envoyèrent à Montréal.

Ayant appris que depuis ils avaient pillé des Français voyageurs et avaient essayé de surprendre le fort St. Louis, il se détermina à porter enfin la guerre chez eux.

Il envoya ses ordres à Monsr. De La Durantaye, commandant à Michillimakinac et à Monsr. De Luth à la Baie, de lever les nations de leur dépendances et de les envoya à Niagara, où ce général devait se trouver vers le quinze d'Août, avec toutes ses forces qui consistaient en sept cents Canadiens, en cent trente soldats et deux cents sauvages du Sault St. Louis, et de Lorette.

Effectivement il partit de Québec avec le premier corps, le 9 Juillet 1686, arriva à Montréal le 21, où étant rejoint par les deux autres, il en partit le 26.

Des députés Iroquois rencontrèrent l'armée campée sur le bord du Lac Ontario, dans une Anse appelée depuis la Famine, à cause de la disette où elle se trouvait.

Après quelques pour-parlers où les sauvages parlèrent assez insolemment, l'armée reçut ordre de s'en retourner le lendemain.

A peine Mr. De La Barre fut-il arrivé à Québec, qu'il reçut un renfort de troupes qui l'auroit mis à même de donner la loi à ceux de qui il venait de la recevoir.

Cette même année le Chevallier de Callières remplaça Mr. Perrot en qualité de Gouverneur à Montréal, et le Marquis de Denouville succéda à Monsr. De La Barre, comme Gouverneur Général.

Les Iroquois sollicités par le Colonel Logan étaient toujours prêts à causer tout le mal possible au commerce et aux alliés de la France.

Il fut conclu un traite de neutralité entre les Anglais et les Français, pour l'Amérique en 1687, s'il eut

été exécuté il aurait rétabli la tranquillité et assuré le commerce ; mais dès l'année suivante, il fut rompu par une tentative sur le Fort de Ste. Anne.

En revanche le Gouverneur fit arrêter et envoya aux Galères, plusieurs Chefs Iroquois qu'il avait attirés à Cataracoui.

Les Onneyouths firent souffrir au Père Milet, qui avait été employé à faire tomber les Iroquois dans ce piège, de grands supplices ; les Onnontagués se conduisirent plus généreusement envers le Père Lamberville après d'amères reproches, ils lui donnèrent des guides pour le conduire, par des routes détournées, jusqu'à ce qu'il fut hors de danger.

Mr. De Denouville crut devoir se préparer à la guerre contre les Tsonontouans, il donna ordre au Chevalier Tonti de lever les Illinois, Mr. De Luth eut ordre de se retrancher à la tête du détroit, du côté du Lac Huron, Boisguillet et Perrot furent avertis de se trouver à Michillimakinac, avec tout les Français qui étaient avec eux ; enfin Mr. De la Durantaye qui commandait à Michillimakinac, reçut ordre de rassembler tous ces corps et de les mener à Niagara.

Tout cela fut heureusement exécuté, l'armée forte de huit cent trente-deux hommes de troupes, de mille Canadiens et de trois cents Sauvages était campée dans l'Isle Ste. Hélène, vis-à-vis de Montréal le 7 Juin 1687, lorsque Mr. Des Meules s'y rendit avec le Chevalier De Vaudreuil commandant des troupes ; elle se mit en marche le onze, le Général Denouville la suivit de près, et arriva à Cataracoui, peu de jours après.

Tous les différents corps arrivèrent en même temps que l'armée à la Rivière des Sables ; où on fit un retranchement de palissades en deux jours, Mr. Dorvillier y fut laissé avec quatre cents hommes, pour y garder les magasins et assurer les derrières de l'armée.

Le Général fit passer par les armes le Français qui avait servi de guide aux traiteurs Anglais, que Mr. Durantaye avait fait prisonnier en se rendant à Niagara.

Du Fort des Sables, l'armée prit son chemin par les terres, et le treize après avoir passé dans deux défilés dangereux, elle fut attaquée vigoureusement au troisième, mais ayant eu le dessus, l'ennemi s'enfuit.

L'armée resta dix jours à ravager le pays; et après en avoir pris de nouveau possession au nom du Roi, elle se rapprocha de la Rivière de Niagara: on y bâtit un fort où le Chevalier de Troye fut laissé avec cent hommes pour le garder.

Malgré la terreur que cette expédition avait répandue dans les cantons Iroquois, le désir de se venger porta les Agniers et les Mahingans à attaquer le fort de Chambly, ils enlevèrent près de Cataracoui, trois soldats et Madle. d'Alonne, le fort fut investi par huit cent Iroquois, qui commirèrent bien du dégât.

Le 8 Juin 1688, des députés Onnontagués, Onneyouths et Goyogouins, arrivèrent à Montréal et demandèrent la paix au nom de toute la nation.

La trêve fut conclue sur le champ, ils consentirent à laisser cinq Otages pour la sureté d'un convoi qu'on préparait, pour Cataracoui, qui cependant fut attaqué, et dont il fut enlevé un canot.

En 1688, la population du Canada se montait à onze mille deux cent quarante neuf personnes.

Comme la colonie était constamment allarmée par les courses des Iroquois, que les Anglais excitaient à troubler son établissement et son commerce, il fut résolu de s'emparer de New York.

En conséquence le Comte de Frontenac, sur lequel on jeta les yeux pour exécuter ce projet, fut nommé pour succéder au Marquis De Denouville, en 1689.

Monsieur De Frontenac n'arriva à Montréal que le vingt-sept d'Octobre, où il trouva Messrs. De Denou-

ville, et de Champigny dans le plus grand embarras.

Quinze cents Iroquois avaient fait une descente à Lachine le vingt-cinq d'Août, à l'improviste, y avaient mis tout à feu et à sang. On fut forcé d'abandonner Cataracoui et d'en faire sauter les Fortifications.

Q. Que fit Mr. Gaudais après la nouveau Système d'Administration de la Colonie en 1663 ?

R. Il fit prêter le serment de fidélité au Roi, par tous les Colons ; établit un Conseil, régla la Police et organisa la Justice.

Q. D'après quelles Loix se rendait la Justice ?

R. D'après les Ordonnances du Royaume de France et la coutûme de Paris.

Q. Par qui s'administrait la Justice ?

R. Par un Lieutenant Général à Québec, et des Lieutenants Particuliers aux Trois Rivières et à Montréal, dont les appels ressortissaient au Conseil, qui tenait ses séances tous les Lundis au Palais de l'Intendant.

Q. Quand et par qui les Forts sur la Rivière Richelieu furent-ils bâtis ?

R. Par Mons. De Tracy en 1667, un à Sorel, un deuxième à Chambly et le troisième à Ste. Thérèse.

Q. Quand l'Eglise de Québec, fut-elle érigée en Evêché ?

R. Ce fut en 1760.

Q. En qu'elle année fut établie la Mission du Sault St. Louis ?

R. En 1671.

Q. La Religion faisait-elle des progrès chez les Sauvages ?

R. Bien peu, malgré les efforts des Missionnaires.

Q. Qui prit possession des Pays d'en haut, au nom du Roi ?

R. Ce fut Mons. de St. Lussion, avec le consentement des Sauvages.

Q. Qui fut chargé de découvrir le Mississipi ?

R. Le Père Marquette et un nommé Joliet qui le descendirent jusqu'aux Arkansas et quelques années après Mr. De La Salle jusqu'à la mer.

Q. Combien y-t-il eu de Gouverneurs en Canada, entre 1663 et 1690 et quels sont ils ?

R. Cinq, Messrs. De Tracy, De Courcelles, De La Barre, Denouville et le Comte De Frontenac.

Q. Combien fit-on d'expéditions chez les Iroquois pendant leur Administration ?

R. Deux sous Mr. de Tracy, une sous Mr. de la Barre, une sous Mr. Denouville, en tout quatre qui ne firent que les irriter davantage et augmenter les maux de la Colonie.

CHAPITRE V.

Evènement sous Monsr. De Frontenac.

Monsr. De Frontenac crut ne pouvoir se tirer de l'embarras où il se trouvait qu'en portant la guerre chez les Anglais qu'il considérait comme les auteurs des incursions des Iroquois ; en conséquence il envoya un parti de cent dix hommes Français et Sauvages, commandés par Messrs. Martel et Lemoine, pour ouvrir la campagne, ils surprirent le Fort Corlar, le pillèrent et le détruisirent.

Cette expédition qui ne couta la vie qu'à un Français et à un Sauvage, releva la réputation des Français dans l'esprit des Sauvages ; et deux autres l'une à Sementels et l'autre à Keskébé, les confirma dans la haute opinion qu'ils ont toujours eu depuis de leur courage.

Le Général averti de l'approche d'une armée d'Anglais et d'Iroquois, fit rassembler ses forces à la Prairie de la Magdeleine le 1er. de Septembre 1690, montant à douze

cents hommes, mais les ennemis s'étant retirés, ils furent congédiés, sans coup férir.

La nouvelle d'une Flotte Anglaise dans le bas du Fleuve, surprit beaucoup Mr. De Frontenac, il sentit qu'il fallait prendre le défensive et en conséquence il se rendit immédiatement à Québec, où il trouva à sa grande satisfaction que le Major avait tout mis en bon état au cas d'attaque,

Cependant il jugea à propos d'ajouter quelques Fortifications depuis le Palais, sur le bord de la Rivière St. Charles, qui venaient aboutir au Cap aux Diamans ; il fit faire une palissade tout le long de la grève depuis le Palais, jusqu'au Sault-au-Matelot, où il y avait une batterie de trois pièces de canons ; il y en avait deux autres dans la Basse Ville, de la même quantité de canons : les issues de la Ville furent barricadées de bonnes poutres et de barriques pleines de terre qui servaient de gabions : le chemin tournant de la Basse Ville à la Haute fut coupé de trois retranchemens ; on avait aussi posé quelques petits pièces de canons, autour de la Ville et sur la butte d'un moulin qui servait de cavalier.

Telle était la situation de la place, lorsque le 16 Octobre 1690, on aperçut venir la Flotte Anglaise, composé de treize quatre voiles de différentes grandeurs, portant disait-on, trois mille hommes de débarquement. Les petits bâtimens se rangèrent le long de la côte de Beauport, et les gros se tinrent au large, tous jettèrent l'ancre sur les dix heures du matin.

Dans le moment on vit une chaloupe venir vers la Ville avec pavillon blanc ; on se douta qu'elle portait un trompette, et en envoya un Officier qui le joignit à moitié chemin, lui banda les yeux et le conduisit au Fort par diverses routes, où on affectait de faire un grand bruit.

Il fut sans doute, surpris lorsqu'entré dans le Fort, on lui débanda les yeux et qu'il vit le Gouverneur Général, l'Evêque, l'Intendant au milieu d'une grande Salle pleine d'Officiers, il présenta à Mr. De Frontenac la sommation par écrit que lui faisait le Général Gore Phibs, de lui remettre les Forts et Chateaux, avec les munitions, provisions et les prisonniers, sous une heure.

Mr. De Frontenac lui répondit que ce n'était pas ainsi qu'on faisait sommer un homme comme lui et qu'il répondrait par son canon.

Le 18 à midi, on aperçut presque toutes les chaloupes chargées de soldats, tourner vers la Rivière St. Charles, près de Beauport, où elles débarquèrent.

Mr. De Frontenac envoya un détachement de milice d'environ trois cents hommes pour les harceler à la manière des sauvages, ce qui les décourta beaucoup; ils perdirent cent cinquante hommes.

Le même soir les deux plus gros Navires vinrent mouiller devant la Ville, qui les salua la première; ensuite ils firent un grand feu jusqu'à huit heures du soir qu'il cessa de part et d'autre; il recommença le lendemain; mais peu de temps après, le contre Amiral se trouva si fort incommodé par la batterie du Sault-au-Matelot, qu'il fut contraint de s'éloigner; l'Amiral le suivit peu après, ayant plus de vingt boulets dans le corps de son bâtiment, son grand mât cassé, ses manœuvres coupées et un grand nombre de ses matelots et soldats tués et blessés.

Les Troupes qui étaient débarquées près de Beauport, restèrent ce jour là tranquilles dans leur camp, on se contenta de les observer.

Le vingt de grand matin, elles battirent la générale et se rangèrent en bataille, elles restèrent dans cette posture, jusqu'à deux heures de l'après midi, qu'elles marchèrent vers la ville en côtoyant la Petite Rivière en bon ordre, elle furent tellement harcelées par deux

cents volontaires qu'elles furent contraintes de gagner le bois, leur perte fut aussi grande que le dix-huit.

La nuit suivante l'Amiral leur fit poster cinq pièces de six livres de balles pour battre la Ville en brèche, mais elles furent si chaudement poursuivies tout le jour, qu'elles jugèrent à propos de gagner leur camp.

On fut informé le 22 qu'elles avaient profité de l'obscurité de la nuit pour gagner à leurs chaloupes, sans se donner le tems d'emporter leur canons. Le 24 la Flotte mouilla plus bas que Québec et le lendemain après un échange de prisonniers elle mit à la voile. Ainsi finit une entreprise qui avait jetté l'alarme dans toute la Colonie, et excité l'audace des Iroquois, au point qu'un parti d'Iroquois de mille hommes s'était campé à l'entrée de la grande rivières des Outaouais, pour intercepter les canots chargés de pelleteries. Ils envoyèrent plusieurs détachemens d'un bord et de l'autre qui causèrent plus de frayeur que de dommage.

Le bruit se répandit que les Anglais songeaient sérieusement à se venger de l'affront qu'ils avaient reçu l'année précédente devant Québec; en conséquence le Chevalier de Callières assembla sept à huit cents hommes à la Prairie de Magdeleine, et comme il prévint que le Fort de Chambly serait en danger, il y envoya le Sieur de Valrènes avec deux cents hommes; sa destination était de suivre l'ennemi et de le prendre en arrière quand Mr. De Callières l'attaquerait en front.

Il y avait trois jours que le parti resté à la Prairie, bivouaquait lorsqu'il fut attaqué par l'ennemi, qui eut d'abord l'avantage, mais Mr. De Valrennes étant survenu au bruit de la mousqueterie, la fortune changea et la victoire fut si complète que les drapeaux et le baggage de l'ennemi en furent le prix; mais il en couta à la Colonie la vie aux braves de St. Cyrque, Descuirat, d'Hosta, Domergue, Le Bert Duchêne, De Varlet et de Paul, Capitaine Sauvage.

La colonie fut pendant plusieurs années sur le qui vive par les parties ennemies qui la parcouraient d'un bout à l'autre.

Lassé enfin de cet état de perplexité, le Comte de Frontenac se détermina à porter la guerre chez les Iroquois, tant pour maintenir les alliés que pour les venger des maux que les Iroquois avaient faits aux uns et aux autres.

Ayant réglé avec le Chevalier de Callières les opérations de la campagne, il partit le 22 Juin 1696, de Québec accompagné de Mr. De Champigny, du Chevalier de Vaudreuil, de Mr. de Ramsay Gouverneur des Trois-Rivières, et des troupes et des milices de Québec et des Trois-Rivières.

Les troupes partagées en quatre bataillons de deux cents hommes chaque, furent campés le six Juillet dans l'Isle de Perrot; le vingt-huit l'armée, se trouva à l'entrée de la Rivière Chouguin, elle entra dans le Lac Gannontaha, par le rigolet, dont il eut été difficile de se retirer si l'ennemi s'en fut saisi.

Le même soir on aperçut une grande lueur du côté du grand Village d'Onnontagué, qui fit présumer que les sauvages y avaient mis le feu, ce qui se trouva vrai, ils avaient même ruiné le Fort où ils auraient pu se défendre longtemps.

Le six, le Chevalier de Vaudreuil, partit à la tête de six à sept cents hommes pour le canton Onncyouths, qu'il s'engagea pendant deux jours.

Le neuf après avoir fait brulé le fort et les villages il revint du camp avec trente-cinq hommes la plupart prisonniers Français.

Malgré les instances réitérées du Chevalier de Callières et autres, Mr. de Frontenac, fit sonner la retraite le même jour, il arriva le vingt à Montréal, il ne perdit dans cette expédition que six hommes.

Cette même année on fit des tentatives pour chasser

les Anglais de la Baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de l'Acadie qui toutes furent plus glorieuses que profitables.

Il fut nommé des Commissaires pour régler les limites des côtes méridionales du Canada, mais la paix ne dura pas assez pour consommer cette affaire qui aurait put amener la tranquillité dans la colonie constamment troublée, par les prétentions des Anglais.

Les Iroquois, informés de la mort du Comte de Frontenac, survenue le 28 Novembre 1698, crurent pouvoir impunément rompre l'espèce de traité qu'ils avaient fait avec lui et essayèrent de surprendre Mr. De Callières, nommé Gouverneur Général à sa place.

Q. Quand Mr. le Comte De Frontenac, fut-il nommé Gouverneur Général du Canada pour la seconde fois ?

R. En 1689, au lieu et place du Marquis De Dé-nouville.

Q. Dans quel état trouva-t-il la Colonie ?

R. Il la trouva dans une grande consternation au sujet d'une irruption de quinze cents Iroquois à la Chine.

Q. Que fit-il pour se tirer d'embaras ?

R. Il porta la guerre chez les Anglais qu'il considérait comme les auteurs de ces incursions.

Q. Quel fut le succès de cette entreprise.

R. La prise et destruction du Fort Corlar.

Q. Quelle représaille firent les Anglais ?

R. Ils vinrent assiéger Québec avec une flotte de 34 voiles, le 16 Octobre 1690, mais ils furent repoussés.

Q. La Colonie fut-elle tranquille après ?

R. Non, elle était toujours sur le qui vive.

Q. Que fit-on pour y remédier ?

R. Mr. De Frontenac jugea à propos de porter la guerre chez les Iroquois.

Q. Quel succès eut cette entreprise ?

R. On brula leurs villâges il est vrai, mais on excita leur animosité, et on les eut fréquemment sur les bras ensuite.

Q. Se fit-il quelqu'autre entreprise remarquable pendant l'Administration du Comte de Frontenac ?

R. Oui, on fit des tentatives pour chasser les Anglais de la Baie d'Hudson, de Terre-neuve et de l'Acadie, elles furent plus glorieuses que profitables.

Q. Quand est mort le Comte de Frontenac ?

R. Le 28 Novembre. 1698.

Q. Par qui a-t-il été remplacé ?

R. Par Mr. De Callières Gouverneur de Montréal.

Q. Combien de tems Mr. De Frontenac, a-t-il gouverné le Canada ?

R. Pendant neuf ans.

CHAPITRE VI.

Divers Evénemens arrivés avant la nomination de Mr. Duquesne.

La nomination de Mr De Callières, au Gouvernement de la Colonie et l'appointement de Monsr. De Vaudreuil, à celui de Montréal, plurent beaucoup aux Colons et leur donnèrent lieu d'espérer un avenir plus tranquille.

Monsr. De Callières, imbu des projets du défunt Comte de Frontenac, se donna bien du mouvement pour concilier toutes les nations et leur faire signer un traité de Paix Générale : il y réussit, malgré les entraves qu'y mirent les Anglais, tantôt ouvertement et tantôt secrètement. Il fut conclu le 8 Septembre 1700, à la satisfaction de toutes les parties intéressées ; ce Gouverneur eut le plaisir de voir la Colonie respirer jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 26 Mai 1703

Le Commandement Général dévolut au Marquis de Vaudreuil qui fut confirmé par Sa Majesté à la prière des colons de toutes les classes.

Ce fut en 1704, que l'on plaça les Abénaquis sur la rivière de Bécancourt.

Les hostilités tantôt des Outaouais, tantôt des Miamis, étaient des infractions au Traité de Paix, que Mr. De Vaudreuil avait souvent de la peine à arranger.

Les Anglais firent en 1707, de nouvelles entreprises pour se rendre maîtres de l'Acadie, mais elles furent infructueuses.

Les Français pour faire diversion envoyèrent un parti de guerre sur le territoire Anglais qui détruisit le village Huvrine, composé d'une trentaine de maisons.

On ne savait pas encore à Québec la prise de St. Jean de Terre-Neuve, lorsqu'on fut informé qu'il se faisait à Boston, un grand armement pour attaquer le Canada.

Mr. De Vaudreuil ayant en des certitudes de ce projet se rendit Montréal en Janvier après avoir mis Québec en état de défense et donna ses ordres pour tenir les troupes et les milices prêtes à marcher au premier signal.

Deux mois après, Mr. De Vaudreuil donna quinze cents hommes à Mr. De Ramzay pour faire une incursion sur le territoire Anglais. Il partit de Montréal, le 28 Juillet ; mais le peu de concert entre les officiers et l'insubordination des troupes, firent échouer cette entreprise.

Vers la mi-Septembre, Mr. De Ramzay ayant eu avis que deux mille cinq cents hommes étaient en marche pour venir bâtir un fort à l'extrémité du Lac St. Sacrement, il en informa le Gouverneur Général qui s'embarqua sur le champ pour Montréal, où il assembla un corps considérable de troupes et de Milices et alla se poster à Chambly : et quand il eut nouvelle que l'ennemi s'était retiré, il envoya son monde à leurs quartiers.

La flotte Anglaise destinée pour attaquer le Canada ayant été envoyée à Lisbonne, la tranquillité se rétablit.

Mr. De Vaudreuil informé des nouveaux préparatifs que les Anglais faisaient pour envahir la Colonie, donna des ordres pour mettre la Capitale en état de défense et les côtes à l'abri des des descentes.

Sur ces entrefaites Massrs. St. Pierre et Tonti arrivèrent des pays d'en Haut à Montréal, avec quatre à cinq cents Sauvages qui chantèrent la guerre avec les nôtres ; mais comme la flotte Anglaise, qui avait perdu plusieurs vaisseaux sur les sept Isles fut obligée de se retirer, les armées de terre ne se mirent point en campagne.

Les sauvages furent une tentative en 1712, pour bruler le Fort du Détroit ; mais Mr. Dubuisson, ayant été secouru à tems par les sauvages alliés, ils furent tous massacrés et réduits en esclavage.

La perte d'un vaisseau du Roi, le 25 Août 1725, qui porta plusieurs officiers pour la colonie, des Ecclésiastiques, des Récollets et des Jésuites, porta la consternation dans le pays, et la mort du Marquis de Vaudreuil, le dix d'Octobre, y mit le comble.

Il fut remplacé l'année suivante par le Chevalier de Beauharnois, qui eut le bonheur de procurer à la colonie, pendant dix-neuf ans qu'il la gouverna, une tranquillité assez parfaite pour vaquer à la culture des terres et à la fabrique des toiles et des étoffes pour la consommation du pays.

Ce fut sous lui que se bâtit le Fort de Niagara, avec l'agrément des Onanagas, qui se prétendaient les maîtres de cette partie du continent, dans la vue de contrebalancer l'effet de celui que les Anglais avaient érigé à Oswego, afin d'attirer le commerce des Pelieteries ; il en fit construire un second sur le Lac Champlain que l'on nomma Carillon.

La guerre s'étant déclarée de nouvelle entre l'Angle-

terre et la France, il fut détaché plusieurs parties qui portèrent le fer et le feu dans les habitations Anglaises, et détruisirent le Fort de Saratoga, à quarante milles d'Albany.

En 1733, il fut défendu aux Religieuses de l'Hôpital Général de sortir de leur Couvent.

La défense d'administrer les sacremens aux Vendeurs de boissons enivrantes aux Sauvages, fut levée cette année.

En 1743, le Roi défendit expressément aux Communautés Religieuses de faire des acquisitions, des ventes et des échanges d'immeubles dans le pays.

Il ordonna en 1744, de n'enregistrer en Canada que les édits et ordonnances qu'ils indiqueraient.

Monsr. de la Jonquière fut nommé pour remplacer Mr. De Beauharnois, mais ayant été fait prisonnier par les Anglais en se rendant à son Gouvernement, Monsr. De La Galissonnière fut nommé *ad interim* et Mr. Bigot, Intendant, avec des pouvoirs plus considérables qu'aucun de ses prédécesseurs.

Monsr. De La Galissonnière n'eut pas plutôt prit les rênes du gouvernement qu'il envoya Mr. Duquesne, un excellent ingénieur, bâtir des Forts et s'assurer des pays d'en haut jusqu'aux Apalaches.

Monsr. De la Jonquière étant venu prendre possession de son gouvernement, Mr. De la Galissonnière retourna en France.

La position des Anglais à Sandusky, distance de trente lieues du détroit inquiétait beaucoup Mr. De la Jonquière.

Comme les Gouverneurs Anglais donnaient toujours permission à leurs voyageurs d'aller traiter sur la Belle Rivière, Mr. De la Jonquière donna ordre de les arrêter ainsi que leurs effets, ce qui donna occasion à une guerre sanglante par la suite; et comme Mr. De la Jonquière la prévint, il envoya Mr. Chabert chez les

Mohawks pour obtenir permission de bâtir un Fort qui fut nommé la présentation:

On commença à sentir les vexations et caprices de l'intendant Bigot, on fit des plaintes mais inutilement.

Monsr. De la Jonquière mourut à Québec le 17 Mai 1752, et fut remplacé par le Marquis Duquesne.

Q. Combien a-t-il eu de Gouverneurs en Canada, depuis Mr. de Frontenac jusqu'à Mr. Duquesne ?

R. Cinq, savoir : Mr. De Callières, le Marquis de Vaudreuil, le Chevalier De Beauharnois, Messrs. De la Galissonnière et de la Jonquière.

Q. Quel a été l'évènement le plus remarquable sous le gouvernement de Mr. de Callières ?

R. Ca été le traité de paix générale qui fut conclu avec tous les sauvages, qui permit à la colonie de respirer jusqu'à sa mort, arrivée en 1703.

Q. Quand les Abénaquis sont-ils venus s'établir à Bécancourt ?

R. Ce fut en 1704, sous le gouvernement du Marquis De Vaudrenil.

Q. La paix fut-elle troublée de son tems ?

R. Oui par les hostilités des Outaouais et des Miamis et par la tentative des Anglais en 1707 sur l'Acadie.

Q. Les Français ne firent-ils pas des incursions dans les colonies Anglaises ?

R. Oui, ils détruisirent le village d'Heuvrine ; Monsr. De Ramzay fut envoyé avec quinze cents hommes sur le territoire Anglais en Juillet ; et en Septembre, Mr. De Vaudreuil fut se poster à Chambly avec un corps considérable de troupes et de milice, en conséquence de l'avis qu'il eut que les Anglais voulaient bâtir un Fort sur le Lac St. Sacrement.

Q. Quel fut le sort d'une flotte Anglaise envoyée pour envahir le Canada ?

R. Elle fut obligée de se retirer sans succès, ayant perdu plusieurs vaisseaux sur les sept Isles.

Q. Quelle perte essuva la colonie en 1725.

R. Ce fut le naufrage d'un vaisseau de Roi qui portait plusieurs officiers, des ecclésiastiques, des Récollets et des Jésuites, et ensuite la mort de Mr. De Vaudreuil le dix d'Octobre.

Q. Par qui fut il remplacé ?

R. Par le Chevalier de Beauharnois, qui eut le bonheur de procurer à la colonie une tranquillité si parfaite, qu'elle pût vaquer à la culture des terres et à la fabrique des toiles et des étoffes pour sa consommation.

Q. Quels forts fit-il bâtir ?

R. Celui de Niagara et de Carillon.

Q. A quelle occasion fut détruit le fort de Saratoga ?

R. La guerre s'étant déclarée de nouveau entre la France et l'Angleterre, il fut détaché plusieurs partis qui portèrent le fer et le feu dans les habitations Anglaises qui détruisirent ce fort.

Q. Qu'elles ont été les ordonnances les plus remarquables sous ce gouvernement ?

R. Ce fut celle de 1733, qui enjoignait aux religieuses de l'hôpital général, de ne point sortir de leur couvent, ainsi que celle qui ordonnait de lever les interdiction des sacremens aux vendeurs de boissons enivrantes aux sauvages.

Il fut expressement défendu aux communautés Religieuses de faire des acquisitions, des aliénations et des échanges d'immeubles dans le pays, en 1743 et en 1744 ; au conseil d'enregistrer aucun édit et déclaration à l'avenir, sans l'express commandement du Roi.

Q. Qu'a-t-il été fait de plus marquant sous l'administration de Mr. De La Galissonnière ?

R. Ca été la mission de Monsr. Duquesne, d'aller bâtir des forts et de prendre possession des pays d'en haut, jusqu'aux Apalaches.

CHAPITRE VII.

Evénemens depuis 1752, jusqu'à la prise du Canada en 1759, par les Anglais.

Monsr. le Marquis Duquesne, persuadé que la paix ne serait pas de longue durée, s'attacha à discipliner les troupes et la milice : il forma plusieurs compagnies de milice, dans la ville et la campagne, nomma des officiers pour les commander, et y attacha une compagnie d'artillerie : il les faisait exercer tous les dimanches et fêtes, en faisant la revue lui même, tant dans les villes que dans les compagnes.

Les ordres qu'il avait de restreindre les Anglais aux Apalaches l'obligèrent d'envoya plusieurs detachemens à la Belle Rivière et d'y faire prendre poste ; il engagea les sauvages par des présents considérables, à prendre le parti des Français ; il fit construire une chaine de forts, bâtir des bâtimens et des bateaux sur les lacs pour s'assurer du pays et faciliter les convois. Il informa le Marquis de Vaudreuil, alors Gouverneur de la Louisiane, de ces précautions et le sollicita d'engager les sauvages de cette partie à se joindre aux forces qu'il avait sur la Belle Rivière.

On détachait souvent des partis du fort Duquesne, pour avoir connaissance des mouvemens des Virginiens. Un de ces partis commandé par Mr. Jounionville, fut rencontré par le Lieutenant Colonel Washington, depuis Président du Congrès des Etats-Unis, et entièrement défait.

Monsr. De Contrecoeur qui commandait au fort Duquesne, ne fut pas plutôt informé de cette fâcheuse rencontre, qu'il assembla les sauvages les plus à proximité du fort ; leur fit le récit de ce qui venait de se passer, et excita si bien leur indignation, qu'il se joignirent immédiatement aux troupes déjà levées sous le commandement de Monsr. De Villier, frère de Mr.

Jumonville, tué dans cette rencontre, et furent assiéger et prendre le Fort où était retiré le Lieut. Colonel Washington.

L'Angleterre ne fut pas plutôt informée de la prise de ce Fort, qu'elle envoya un ordre à ses Gouverneurs en Amérique, d'user de représaille et elle leur fit passer plusieurs régiments Irlandais.

La France fit également des préparatifs, équipa une flotte à Brest, y fit embarquer quelques anciens régiments une grande quantité d'amunitions et d'utenciles de guerre.

Cette flotte se rendit à Québec, à la grande satisfaction de toute la Colonie, moins deux vaisseaux interceptés par une flotte Anglaise sur les Bancs de Terre-neuve.

Mr. Duquesne, ayant résigné le Marquis De Vaudreuil de Cavagnal fut envoyé en 1735, pour prendre le commandement.

Mr. De Contrecoeur commandeur au Fort Duquesne, ayant eu avis que le Général Braddock s'avançait avec une forte armée, envoya un parti de deux cents cinquante Canadiens et de six cents cinquante sauvages sous les ordres de Messrs. Beaujeu et Dumas, pour les attaquer à un défilé à quatre lieues du Fort, le Général Braddock méprisant cette poignée d'hommes entreprit de le passer le neuf de Juillet, l'avant garde fut accueillie d'une si furieuse décharge de mousqueterie qu'elle fut forcée de se replier sur le corps de l'armée, où elle porta la terreur et la confusion. Le Général Anglais, quoi qu'abandonné par la majeure partie de son monde, revint bravement à la charge, où il fut tué; ce qui déconcerta tellement ses troupes qu'elles prirent la fuite, abandonnèrent leur artillerie et baggagé et environ sept cent hommes étendus sur le champ.

Cette victoire couta la vie à Messrs. Beaujeu, De la

Perade et Corneval, et à une trentaine de Canadiens et de Sauvages.

Malgré cette catastrophe, les Colonies du Nord mirent sur pied deux expéditions, l'une sous le commandement du Général Mirley, et l'autre sous celui du Général Johnson, pour attaquer Carillon, ce dernier fut joindre le Général Lyman, qui était au Lac St. Sacrement, avec six mille provinciaux.

Aussitôt que les Français furent informés de cette nouvelle, ils dépêchèrent le Baron Dieskau, avec trois mille hommes troupes et de milice pour les opposer son arrivée à Carillon, il laissa la moitié de son monde dans le Fort et s'avança avec le reste jusqu'aux retranchemens des Anglais sur le Lac St. Sacrement; le huit de Septembre sur le midi, il attaqua le centre de Johnston, et les Canadiens et les Sauvages. ses flancs par des décharges de mousqueterie. Les Anglais les reçurent si chaudement, qu'ils furent obligés de se retirer sur la droite et quoiqu'ils y fussent soutenus par un renfort des Canadiens, ils ne voulurent point revenir à la charge et retirèrent précipitamment vers Carillon. La perte des Français fut estimé à mille hommes, tant tués que blessés, parmi lesquels le Baron lui même, le fut grièvement.

Le Canada souffrait beaucoup depuis deux ans de la disette, parceque ses habitants étant constamment sous les armes, ne pouvaient cultiver leurs terres, et l'Intendant au lieu d'alégir leurs maux les augmentait par ses exactions.

Le Marquis de Vaudreuil étant informé que les Anglais avaient bâti un nombre de petits Forts sur la route d'Oswego, pour assurer le transport des provisions et construire des bâtimens sur le Lac Ontario, dépêcha Monsr. Chaussegros de Léry, pour voir ce qui en était. Après bien des fatigues ce Monsieur arriva à la vue d'un petit Fort où commandait un Lieutenant nommé

Bull, avec vingt-cinq hommes, il l'enleva et le fit sauter.

Mr. De Villier fut le cantonner si près d'Oswego, avec trois cents hommes, qu'il intercepta plusieurs convois, sans être découverts.

Sur ces entrefaites il arriva à Québec, un corps considérable de troupes de France, sous trois braves officiers, le Major Général Montcalm, le Brigadier De Lévy et le Col. De Bourlamaque.

Le Général Montcalm resta peu de jours à Québec, il fut trouver le Marquis de Vaudreuil à Montréal; il approuva son plan sur Oswego; en conséquence il renforça les parties qu'on y avait envoyé par des troupes nouvellement débarquées, et se rendit au Fort de Frontenac, il en partit le quatre d'Août, avec la première division, arriva le six à la Baie de Niaouara, où la seconde division le joignit deux jours après avec l'artillerie et les provisions.

Mr. Rigaud de Vaudreuil, détaché avec l'avant garde, s'avança jusqu'à une demie lieue d'Oswega, pour favoriser le débarquement du corps de l'armée, qui eut lieu dans la nuit du douze, le Général ayant fait ses dispositions, ouvrit la tranchée devant le Fort Ontario, qui se défendit bien jusqu'au soir, le Général s'étant aperçu que les troupes l'avaient abandonné envoya un fort parti en prendre possession et s'en servit pour battre celui d'Oswego.

Les batteries y ayant bien vite effectué une brèche et le Commandant Mercer y ayant été tué, les assiégés se rendirent prisonniers de guerre. On captura sept vaisseaux de huit et de dix-huit canons, deux cents bateaux, plusieurs pièces d'artillerie, une quantité de provisions et d'ustenciles de guerre et les drapeaux des régiments faits prisonniers.

Après la démolition du fort, les troupes furent prendre leur quartier d'hiver à Montréal: si cette prise

exalta le courage des Canadiens, elle ralentit celui des Américains.

Dans l'Automne, il arriva une quantité de familles Acadiennes, que l'Intendant et ses partisans eurent la cruauté de laisser languir dans la plus grande détresse.

En conséquence des ordres reçus de France, Mr. De Vaudreuil envoya plusieurs détachemens pendant l'hiver faire dégât sur les frontières ennemies.

Un de ces partis ayant pénétré au de là du Lac Champlain, eut avis que les Anglais fortifiaient le Fort George, sur le Lac St. Sacrement, et y faisaient un grand amas de provisions et d'amunitions.

Le Gouverneur Général en ayant conféré avec Mr. De Montcalm, il fut résolu de les attaquer avant qu'ils eussent le temps de se fortifier; en conséquence ils envoyèrent Messrs. De Rigaud et de Longueil à la tête de quinze cents hommes pour escalader le Fort, si la chose était faisable: mais ne l'ayant pas trouvé possible, ils se contentèrent de bruler une trentaine de Vaisseaux, quelques magasins pleins de provisions, l'hôpital et les maisons près du Fort.

Mr. Rigaud, ayant donné à son frère les informations qu'il désirait avoir relativement à ce fort, il détacha Mr. De Bourlamaque, avec deux bataillons pour couper la communications entre les deux Lacs, et le Capt. Pouchat, pour commander à Niagara.

Un corps considérable de troupes et de miliciens, eut ordre de se transporter à St. Jean, pour de là passer à Ticonderoga et Carilon.

Le Chevalier de Lévy qui commandait à St. Jean, recut ordre le trois de Juillet, d'aller à Ticonderoga, pour traverser le Lac de George.

L'armée le traversa le cinq d'Août, il investit immédiatement le Fort George, on envoya sommer le Col. Munro de se rendre, ce qu'il refusa de faire dans l'espoir d'être secouru par le Général Webb qui à la tête de

quatre mille hommes n'était pas fort éloigné ; sur son refus le fort fut vigoureusement attaqué ; mais le Col. Munro n'étant point secouru, et ayant dépensé toute son amunition, fut obligé de capituler et obtint les honneurs de la guerre.

Quand les sauvages les virent sortir le lendemain avec armes et bagage, ils furent les guêter sur leur route au Fort Edouard, et tombèrent dessus au nombre de neuf cents sous prétexte qu'on leur avait promis le pillage du fort.

Pendant que ces choses se passaient sur le Lac St. Sacrement, Messrs. De Lignières, commandant au Fort Duquesne, et de Belestre au Détroit, envoyaient des partis sur les frontières de la Pensylvanie, de la Virginie et de New York, qui portaient la dévastation et la terreur par tout où ils passaient.

Le printemps 1758, le Marquis de Vaudreuil ayant reçu avis que le Général Abercrombie rassemblait un corps nombreux de troupes pour attaque Ticonderoga, poste de la dernière importance, y envoya un renfort considérable, qui y arriva le vingt de Juin ; le premier de Juillet, Monsr. de Bourlamaque suivit avec les régiments de la Reine, de Guienne et de Bearn, le Général De Montcalm avec ceux de la Sarre, Royal Roussillon et le second bataillon De Berry, s'avança jusqu'à la châte où il campa, le second bataillon de Berry et plusieurs compagnies de Canadiens furent laissés pour garder le Fort.

Le lendemain, Mr. De Bourlamaque, fut envoyé reconnaître les montagnes à la gauche du camp, avec deux compagnies de volontaires sous les Capitaines De Bernard et Duprât, et pour prendre connaissance des mouvemens de l'armée Anglaise campée au fond du lac St. Sacrement.

Le cinq, il fut fait un signal que l'armée forte de dix-sept mille hommes descendait le Lac, le six on apperçut

l'avant garde, et à leur approche du portage, Bourlamaque fut rejoindre le Général De Montcalm qui avait pris possession des hauteurs, ou l'Ingénieur Pont le Roi avait fait des retranchemens et un abatis d'arbres.

Un détachement Français s'étant égaré pendant la retraite précipitée De Bourlamaque, fut rencontré par les Anglais et mis en déroute, le Lord Howe fut tué dans cette rencontre.

Le huit au matin, toute la garnison fut mise sous les armes ; les régiments de la Reine, de Bearn et de Gueinne, furent postés à la droite des retranchemens, et ceux de La Sarre et de Languedoc à la gauche avec deux forts piquets ; le centre était occupé par les Régiments de Berry, de Roussillon et des piquets de Mr. De Lévy, les volontaires furent placés entre la Rivière et la Châte, les troupes de la colonie et les Canadiens furent mis dans les retranchemens de la Plaine vers le Fort Frédéric, soutenues par un corps de réserve. La droite était commandé par le Chevalier de Lévy, la gauche par Mr. Du Bourlamaque, et le centre par le Général De Montcalm.

L'armée Anglaise s'avança sur quatre colonnes et commença par une furieuse attaque. Les grenadiers et les montagnards Écossais soutinrent le feu, pendant trois heures avec beaucoup d'intrépidité ; mais le Général Abercrombie perdant tout espoir de succès, fut forcé de se retirer avec une perte de dix-huit cents hommes, tant tués que blessés et gagna le Fort George.

Le Général De Montcalm, reçut l'approbation du Roi et les remerciemens du pays, à l'occasion d'une victoire aussi glorieuse, et où il avait déployé des talens éminents dans la disposition et l'exécution de sa défense.

Cette même année, le Colonel Bradstrut s'empara du Fort Frontenac et le détruisit. Mr. Pont le Roi, fut chargé de le reconstruire.

Le Capt. Montigny fut chargé d'aller renforcer les postes de Niagara et Duquesne.

Le Brigadier Général Forbes, parti de Philadelphie, sur la fin de Juillet, pour soumettre le Fort Duquesne, détacha, lorsqu'il en fut à trente lieues, le Colonel Bouquet avec deux mille hommes, pour se procurer des renseignemens.

Les Français ayant eu avis à temps de ces mouvemens, tendirent au Major Grant, qui commandait l'avant-garde, une embuche dans laquelle il tomba, et fut fait prisonnier avec trois cents des siens.

Le Général Forbes, loin d'être découragé par cette échec poussa en avant et trouvant que le Fort avait été abandonné par les Français, il s'en empara et en changea le nom en celui de Pitt.

Le Marquis de Vaudreuil, présentant que le dessein des Ministères Anglais, était d'anéantir la puissance Française en Amérique, s'appliqua à disposer toute chose pour la défense de la Colonie ; il ordonna aux miliciens depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante de s'enrôler et être prêts à marcher au premier ordre ; les retours firent voir qu'il y avait dans le gouvernement de Québec, sept mille cinq cents onze miliciens, dans celui de Montréal, six mille quatre cents cinq, et dans celui des Trois-Rivières, treize cents treize, faisant en tout quinze mille deux cents vingt hommes portant les armes.

Le Général Montcalm employa les troupes et les milices à compléter les fortifications ; il fit construire et armer trois vaisseaux pour assurer la supériorité sur le Lac Champlain, et le Capitaine Pouchat fut envoyé au Fort de Niagara pour le commander et le fortifier.

Pendant qu'on faisait ces préparatifs, le Col. Bouquainville apporta de France, des ordres du Roi au Marquis de Vaudreuil, de pourvoir à la défense du pays que les Anglais menaçaient d'envahir par mer et par terre.

En conséquence il fut ordonné aux milices de Ka-

mouraska de se rendre à la Pointe Lévy, à celles de l'Isle d'Orléans de traverser à la côte de Beaupré et à celles au dessus de Québec, de descendre par compagnies jusqu'à Québec, avec un mois de provisions.

Il leur fut enjoint de faire retirer les vieillards, les femmes et les enfans et les bestiaux dans le bois à l'approche de la flotte Anglaise, dont on serait averti par des signaux établis, le premier à l'Islet du portage sous Mr. De Levey, le second sur un hauteur à Kamouraska sous Mr. Montasson et le troisième sur l'Isle d'Orléans sous Mr. De Lanaudière.

D'après l'opinion d'un grand conseil de guerre tenu à Montréal, il fut résolu que Mr. De Bourlamaque irait détruire Carillon et se retirerait à l'Isle aux Noix à l'approche de l'armée Anglaise, ou il ferait ses efforts pour l'empêcher de pénétrer dans le pays : qu'on abandonnerait le fort à la Pointe au Baril et celui de la Présentation, comme incapables d'aucune défense ; mais qu'on placerait au dessus des rapides, un corps de huit cent hommes de troupe et de milice, bien retranché sous les ordres de Mr. De La Corne.

Le Général De Montcalm fit ouvrir des retranchemens à Beauport par les soldats et les miliciens, il fit fortifier la communication entre la Haute et la Basse Ville près l'évêché, sur laquelle on plaça des canons, ainsi que derrière l'évêché jusqu'au palais de l'intendant ; on érigea toutes les avenues ; on coula deux bâtimens dans la rivière St. Charles vis-à-vis le palais, sur lesquels on mis des gros canons ; on éleva près du quai de la rivière St. Charles, ou on avait fait un pont de bateaux, une redoute ; on construisit une batterie flottante de dix-huit canons : on équipa plusieurs brulots : on forma un petit corps de cavalerie sous le commandement de Mr. De Beaucourt, et Mr. De Vaudain fut chargé des batteries de la Basse Ville, des brulots et de la batterie flottante.

Les dispositions pour opposer une descente des Anglais, que l'on supposait devoir s'effectuér entre la rivière St. Charles, furent, que la garnison de Québec serait laissée à ses forces actuelles et à celle de la marines que l'armée passerait la rivière St. Charles, que sa droite composée des brigades de Quebec et des Trois Rivières camperait depuis la redoute de la Canardière jusqu'à la rivière de Beauport : que le contre composé des troupes de terre, camperait sur les hauteurs de Beauport : que la gauche formée des brigades du gouvernement de Montréal, se posterait à la gauche de l'Église de Beauport, et s'étendrait le long du sommet du côteau qui regne tout le long du front de la paroisse ; la réserve composée de la cavalerie, des troupes légères et des Sauvages, serait placée au Sault Montmorency et prolongerait sa droite sur les hauteurs de la dite rivière, de manière à joindre la gauche de la ligne : il était enjoint à l'armée de retrancher son front pour se mettre à l'abri du canon de l'ennemi ; et en cas qu'elle fut forcée de retraiter, il fut ordonné quelle le ferait vers le ponton sur la rivière St. Charles sur deux colonnes, que la réserve ferait la sienne par Charlesbourg ; et au cas que l'armée fut trop pressée, elle passerait le petite rivière, appuirait sa droite sur le ponton et étendrait sa gauche autant que possible et là elle soutiendrait l'effort de l'ennemi étant la dernière ressource : car si l'on était repoussé la colonie serait irrévocablement perdue.

Pendant qu'on faisait ces préparatifs à Quebec, on apprit la capitulation du Fort de Niagara et la défaite du renfort que lui portaient Messrs. Daubry et Delignières ; ainsi que la prise de possession de Ticonderoga, par le Général Amherst que Mr. Hobecourt avait abandonné, comme il lui était ordonné.

La Flotte Angloise destinée pour attaquer Québec, entra dans le Fleuve sans accident ; on fut informé de son passage au Bic par un premier signal, et par un

second qu'elle était arrivée à l'Isle aux Coudros, le dix-neuf de Juin.

Le vingt elle débarqua ses forces de terre, en deux divisions sur l'Isle d'Orléans ; aussitôt après le Général Wolfe, à qui cette expédition était confiée, fit répandre un manifeste parmi les habitants, les exhortant à ne point prendre les armes et à rester sur leurs habitations, où ils ne seraient point molestés ; ce manifeste n'eut aucun effet.

Le Général Wolfe étant informé qu'il y avait un détachement Français posté à la Pointe Lévy, détacha le Général Monkton avec quatre bataillons le lendemain, pour les déloger et s'y placer ; le Général De Montcalm craignant que de là ils vissent à détruire la Basse Ville si on leur laissait le tems d'élever une batterie, envoya contr'eux un détachement qui ne put les déloger.

Une forte tempête s'étant élevée après le débarquement des troupes sur l'Isle d'Orléans, la Flotte Anglaise courut un grand danger, elle perdit plusieurs Bâtimens Mr. De Montcalm profitant du désordre que cela occasionnait, envoya sept brulots pendant la nuit parmi les transports qui n'en reçurent aucun dommage par la dextérité et l'intrépidité des matelots.

Les Hôpitaux et magasins sur l'Isle d'Orléans, ayant été mis en sureté, le Général Wolfe fit camper son armée, le neuf de Juillet, à l'Ange Gardien, près le Sault Montmorency à la gauche de l'armée Française, dans l'espérance de trouver un guai, pour aller les attaquer ; mais il ne put traverser, alors ils se déterminèrent à chercher un endroit propice audessus de Québec, pour faire une descente ; en conséquence, il passa devant la ville, le dix-huit, avec plusieurs vaisseaux et des troupes ; mais trouvant les côtes de difficile abord et bien gardées jusqu'au Cap Rouge, il revint à son camp à l'Ange Gardien. Désespéré, il résolut d'attaquer Montcalm, dans ses retranchemens, et pour le faire avec avantage,

de s'emparer de la redoute que les Français avaient élevée près du bord de l'eau ; en conséquence, le trente-et-un de Juillet, dans la matinée, la brigade du Général Monkton traversa de la Pointe Lévy, pour coopérer à cette entreprise ; les brigades de Townshend et de Murray, furent mises en ordre de bataille pour passer le guai quand l'ordre en serait donné ; le Centurion vaisseau de guerre, s'avança pour faciliter le passage et arrêter le feu d'une batterie basse, qui enfilait le guai. On plaça un train d'artillerie sur l'hauteur du Sault Montmorency, pour battre la gauche des retranchemens des Français, et on échoua deux bateaux plats armés près de la redoute pour protéger la descente : le signal donné pour le débarquement, treize compagnies de Grenadiers et deux cents hommes du second bataillon des Royaux Américains, mirent pied à terre et furent attaquer les retranchemens : mais furent reçus si chaudement qu'ils furent contraints de se retirer derrière la redoute. Le Général Wolfe, se voyant déchu de son attente, fit sonner la retraite. Il perdit cinq cents hommes, dans cette attaque et plusieurs braves officiers.

Après ce fatal échec, le Brigadier Murray, fut détaché avec deux cents hommes, pour aller détruire la flotte Française, avec l'Amiral Holmes ; mais ils la trouvèrent si bien postée qu'ils ne purent l'aborder. Ils se contentèrent de détruire un dépôt d'armes et de munitions à Deschambault, et revinrent au camp.

Toutes ces entreprises ayant été infructueuses et la saison des frimats s'avançant rapidement, il devint urgent d'assembler un conseil de guerre, pour décider quel parti on prendrait.

Il fut résolu d'abandonner le camp à l'Ange Gardien, et le fixer à la Pointe Lévy, d'où l'on ferait traverser les troupes, que l'on tenterait une descente au dessus du

Cap aux Diamants, et on tacherait de gagner les hauteurs d'Abraham, derrière la Ville.

Quelque téméraire que fut cette entreprise, elle fut avidement accueillie par le Général Wolfe qui ne pouvait se résoudre à retourner en Angleterre sans avoir conquis le Canada ; en conséquence il fut ordonné à l'Amiral Holmes de monter le Fleuve avec son escadre jusqu'au Cap Rouge, de se laisser dériver la nuit jusqu'à l'endroit fixé pour le débarquement des Troupes ; en effet le douze de Septembre à une heure après minuit, les brigadiers Monkton et Murray, commandants la première division composée de quatre Régiments complets, mirent pied à terre, ayant à leur tête le Général Wolf, et sans attendre la seconde division du Brigadier Townshend, qu'on avait envoyé chercher, ils montèrent les hauteurs par un sentier escarpé qui à peine contenait deux hommes de front, et firent prisonnier le détachement du Capitaine de Vergor, qui était posté là pour défendre la montée : toute l'armée monta par là et fut à mesure qu'elle arrivait formée en bataille.

Le Général De Montcalm étonné d'apprendre l'apparition des Anglais sur les Plaines d'Abraham sortit immédiatement de la ville, s'avança en ordre de bataille pour les repousser ; le Général Wolfe l'attendit de pied ferme, et comme tous deux désiraient en venir aux mains, la bataille commença aussitôt ; tous deux y perdirent la vie : la victoire resta aux Anglais, les Français rentrèrent dans la ville et les Anglais restés maîtres du Champ de Bataille, s'y fortifièrent.

Le Général Vaudreuil au lieu de venir au secours de Montcalm, fit détruire le pont sur la Rivière St. Charles, leva le Camp précipitamment et fut se poster au de là de la Rivière Jacques Cartier.

Mr. de Ramzay commandant dans Québec, se voyant abandonné ainsi sans provisions et sollicité par les Cuoyens de capituler, on proposa des termes qui furent

accordés le dix-huit Septembre, mille sept cent cinquante-neuf, par l'Amiral Saunders et le Brigadier Geo. Townsend, comme suit :—

I. ARTICLE.

Mons. De Ramsay demande les honneurs de la guerre pour sa garnison, et qu'elle soit envoyée à l'armée en sureté par le chemin le plus court, avec armes et bagages, six pièces de canon de fonte, deux mortiers, ou aubusiers et douze coups à tirer par pièce. “ La Garnison de la ville, composée des troupes de terre, de marine et matelots, sortiront de la ville avec armes et bagages, tambours battans, mèches allumées, deux pièces de canon de France, et douze coups à tirer pour chaque pièce, et sera embarquée le plus commodement qu'il sera possible, pour être mise en France au premier Port.”

II.

Que les habitans soient conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets et privilèges.—“ Accordé en mettant bas les armes.”

III.

Que les habitans ne pourront-êre recherchés, pour avoir porté les armes à la défense de la ville, attendu qu'ils ont été forcés, et que les habitans des Colonies des deux couronnes y serviront également comme militaire.—“ Accorde.”

IV.

Qu'il ne sera point touché aux effets des officiers et habitans.—“ Accordé.”

V.

Que les habitans ne seront point transférés, ni tenus

de quitter leurs maisons, jusqu'à ce qu'on traite définitif entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique, ait réglé leur état.—“ Accordé.”

VI.

Que l'exercice de la religion Catholique, Apostolique et Romaine, sera conservé; que l'on donnera des sauvez-gardes aux maisons Ecclésiastiques et Religieuses, particulièrement à Monseigneur l'Evêque de Québec, qui, rempli de zèle pour la religion, et de charité pour le peuple de son Diocèse, désire y rester constamment exercer librement et avec la décence, que son état et les sacrés mystères de la religion romaine requerront, son autorité épiscopale dans la ville de Québec, lorsqu'il le jugera à propos jusqu'à ce que la possession du Canada, ait été décidée par une traité entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique.—“ Libre exercice de la religion romaine, sauves-gardes à toutes personnes religieuses, ainsi qu'à Monsgr. l'Evêque, qui pourra venir exercer librement leurs et avec décence, les fonctions de son état, lorsqu'il le jugera à propos, jusqu'à ce que la possession du Canada, ait été décidée, entre Sa Majesté Britannique et Sa Majesté Très Chrétienne.”

VII.

Que l'artillerie et munitions de guerre, seront remises de bonne foi, et qu'il en sera dressé un inventaire.—“ Accordé.”

VIII.

Qu'il en sera usé envers les blessés, malades, commissaires, aumoniers, médecins, chirurgiens, apothicaires et autres personnes employées aux services des hôpitaux, conformément au traité d'échange, du 6 Février 1759, consenti entre leurs Majestés Très Chrétienne et Britannique.—“ Accordé.”

IX.

Qu'avant de livrer la porte et l'entrée de la ville aux troupes Anglaises, leur Général voudra bien mettre quelques soldats pour être mis en sauves-gardes aux Eglises, Couvents et principales habitations.—“ Accordé.”

X.

Qu'il sera permis au Lieutenant du Roi, commandant dans la Ville de Québec, d'envoyer informer Mr. Le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général de la réduction de la place, comme aussi que le Général, pourra l'écrire au Ministre de France pour l'informer.—“ Accordé.”

XI.

Que la présente capitulation sera exécutée suivant sa forme et teneur sans qu'elle puisse être sujette à inexécution, sous prétexte de représailles, ou pour inexécution de quelques capitulations précédentes.—“ Accordé.”

Arrêté, double entre nous au camp devant Quebec, ce 18e. de Septembre 1759.

(Signé,) CHARLES SAUNDERS.
GEORGE TOWNSHEND.
DE RAMSAY.

En conséquence la Ville fut livrée aux Anglais, qui établirent leur quartier d'hiver, sous les ordres du Général Murray, à qui le Général Townshend, avant son départ pour l'Angleterre, avait laissé cinq mille hommes.

Le Général Vaudreuil qui s'était retiré au-delà de la Rivière Jacques Cartier, ayant été informé de la reddition de Québec, et voyant approcher l'hiver, fut prendre les siens à Montréal.

Tous deux firent pendant l'hiver leurs préparatifs, l'un pour reprendre la ville, et l'autre pour la défendre.

Le Chevalier de Lévy ayant complété les siens, partit de Montréal, le dix-sept d'Avril, à la tête de dix mille cinq cents hommes et le vingt-huit à neuf heures, s'étant avancé par la route de Ste. Foi, jusqu'à une lieue de Québec, il vit venir à lui le Général Murray en bataille ; il en fit autant de son côté, donna le commandement de la droite à Mr. Bourlamaque, prit lui même la gauche et plaça Mr. Dumas au centre.

La charge des Anglais, sur le centre fut si violente qu'il fut forcé et les grenadiers repoussés d'un moulin à vent qui couvrait la gauche de l'armée ; mais ils furent chargés si furieusement par le Commandant Français qu'ils furent mis en désordre et obligés de se rallier derrière l'armée.

Dans le même temps la droite des Français fut attaquée par les Anglais, qui, quoiqu'ils eussent emportés deux redoutés, furent reçus si chaudement qu'ils furent contraints de plier ; l'approche d'une colonne du Régiment du Royal Roussillon, qui enfonça la gauche des Anglais, mit tout en désordre et obligea le Général Murray de laisser le champ de bataille et de se retirer précipitamment dans la ville, dont il fit fermer les portes pour empêcher les Français qui étaient sur leurs talons d'y entrer avec eux.

La terreur fut elle qu'un parti des Troupes descendit la basse ville et se jeta dans les chaloupes pour gagner la Flotte.

Le Général Murray crut devoir dans cette circonstance faire sortir une Proclamation pour rassurer l'armée ; dans laquelle il disait : " Que quoique la " journée du 28 leur eut été fatale, cependant les " affaires n'étaient pas désespérées, qu'il attendait " des secours, qui n'étaient pas éloignés ; il sçavait

“ par les exhorter à reprendre courage et à supporter
 “ patiemment les fatigues et les dangers auxquels ils
 “ étaient exposés ; étant un pouvoir dû au Roi, à leurs
 “ pays et à eux mêmes.”

Le Chevalier de Lévy, le même jour fit ouvrir des tranchées à quatre-vingt verges des murs et jouer ses batteries le dix de Mai.

Le Capitaine Dean commandant le *Lowestoff*, un des vaisseaux de l'escadre du Commodore Savanton, mouilla dans le port le quinze de Mai, le seize il ordonna aux Capitaines Schomberg et Dean de filer leur cabies et d'attaquer la flottille Français ; aussitôt qu'ils furent sous voile les Français s'enfuirent avec précipitation ; une des Frégates échoua audessus du Cap au Diamant, une autre se jeta sur la côte près la Pointe aux Trembles, et le reste fut entièrement détruit.

A l'arrivée de ce vaisseau, le Chevalier de Lévy dans la nuit leva la siége et retraits avec tant de précipitation qu'il laissa ses provisions, son artillerie et ses ustensiles, et fut camper à Jacques Cartier, et ensuite à Montréal, où toutes les forces étaient concentrées pour s'opposer aux entreprises des Anglais.

Le Gén. Murray ayant pourvu Québec, d'une forte garnison, en partit le quinze de Juin, avec le reste des forces pour joindre le Général Amherst, qui descendit le St. Laurent, dans le dessein d'attaquer Montréal.

Le Marquis de Vaudreuil, informé de l'approche des armées Anglaises, ordonna aux détachements sous les ordres de Dumas et de Bourlamaque, d'occuper les retranchemens faits dans les faubourgs et abandonner l'Isle Ste. Hélène.

Le six de Septembre, l'armée du Général Amherst, fit sa descente à La Chine, sans opposition et vint de là camper dans la plaine, audessus de Montréal, où elle passa la nuit sous les armes en attendant son artillerie, pour commencer un siége dans les formes ; mais le lende-

main au matin, le Marquis de Vaudreuil se voyant entourné d'un nombre d'ennemis qui triplait ses forces, envoya deux officiers proposer des termes de capitulation, qui après plusieurs allées et venues furent enfin signés le 9 Septembre 1760, dans la forme et teneur suivante :—

ARTICLE I.

Vingt-quatre heures après la signature de la présente capitulation, le Général Anglais fera prendre possession par les troupes de Sa Majesté Britannique, des Portes de la Ville de Montréal, et la garnison Anglaise, ne pourra y entrer qu'après l'évacuation des troupes Françaises.—“Toute la garnison de Montréal, doit “mettre bas les armes et ne servira pas pendant la “présente guerre : immédiatement après la signature “de la présente, les troupes du Roi, prendront possession des portes et poseront les gardes nécessaires, pour “maintenir le bon ordre dans la ville.”

II.

Les troupes et les milices, qui sont en garnison dans la Ville de Montréal, en sortiront par la porte de Québec, avec tous les honneurs de la guerre, six pièces de canons et un mortier, qui seront chargés dans la vaisseaux où le Marquis de Vaudreuil, s'embarquera, avec dix coups à tirer par pièce ; il en sera usé de même pour la garnison des Trois-Rivières, pour les honneurs de la guerre.—“Référé à l'article précédent.”

III.

Les troupes et les milices qui seront en garnison dans le Fort de Jacques Cartier et l'Isle Ste. Hélène et autres forts, seront traités de même, et auront les mêmes honneurs : et ces troupes se rendront à Montréal, où

aux Trois-Rivières, ou à Québec, pour y être toutes embarquées pour le premier port de mer en France, par le plus court chemin. Les troupes qui sont dans nos postes situés sur nos frontières, du côté de l'Acadie, au Détroit, Michilimakinac et autres postes, jouiront des mêmes honneurs et seront traitées de même.—
 “ Toutes ces troupes, ne doivent point servir pendant la
 “ présente guerre et mettront pareillement bas les
 armes, le reste accordé.”

IV.

Les milices après être sorties des villes, forts et postes ci-dessus, retourneront chez elles, sans pouvoir être inquiétées sous quelque prétexte que ce soit, pour avoir porté les armes.—“ Accordé.”

V.

Les troupes qui tiennent la campagne leveront leurs camps, marcheront tambour battant, armes, bagages, et avec leur artillerie, pour se joindre à la garnison de Montréal, et auront en tout le même traitement. Ces troupes doivent comme les autres mettre bas les armes.”

VI.

Les sujets de Sa Majesté Britannique et de Sa Majesté très Chretienne, soldats, miliciens, ou matelots, qui auront deserté, ou laissé le service de leur souverain, et porté les armes dans l'Amérique Septentrionale seront de part et d'autre pardonnés de leurs crimes, ils seront respectivement rendus à leur patrie, si non ils resteront chacuns où ils sont, sans qu'ils puissent être recherchés, ni inquiétés.—“ Refusé.”

VII.

Les magasins, l'artillerie, fusils, sabres, munitions de guerre, et généralement tout ce qui appartient à Sa Majesté Très Chrétienne, tant dans les Villes de Montréal et Trois Rivières, que dans les forts et postes mentionnés en l'article 3^{me}, seront livrés par des inventaires exacts aux commissaires qui seront préposés pour les recevoir au nom de Sa Majesté Britannique.—“ Il sera remis au Marquis De Vaudreuil des expéditions en bonne forme, des dits inventaires : c'est tout ce qu'on peut demander sur cet article.”

VIII.

Les officiers, soldats, miliciens, matelots, même les sauvages détenues pour cause de leurs blessures ou maladie, tant dans les hôpitaux que dans les maisons particulières jouiront des privilèges du cartel et seront traités conséquemment.—“ Les malades et blessés seront traités de même que nos propres gens.

IX.

Le Général Anglais s'engagera de renvoyer chez eux les Sauvages, Indiens et Moraigans qui font nombre de ses armées, d'abord après la signature de la présente capitulation ; et cependant pour prévenir tout désordre de la part de ceux qui ne seraient pas partis, il sera donné par ce Général des sauves-gardes aux personnes qui en demanderont, tant en ville que dans les campagnes.—“ Le premier refusé ; il n'y a point eut de cruautés commises par les sauvages de notre armée, et le bon ordre sera maintenu.”

X.

Le Général de Sa Majesté Britannique garantira tout désordre de la part de ses troupes, les assujettira

à payer les dommages qu'elles pourraient faire tant dans les villes que dans les campagnes.—“ Répondu par “ l'article précédent.”

XI.

Le Général Anglais ne pourra obliger le marquis De Vaudreuil de sortir de la ville de Montréal, avant le———, et on ne pourra loger personne dans son Hôtel jusqu'à son départ. Mr. le Chevalier de Lévy, commandant les troupes de terre et de la colonie, les Ingénieurs, Officiers d'Artillerie et commissaires de Guerre, resteront pareillement à Montréal, jusqu'au dit jour, et y conserveront leur logement ; il en sera usé de même à l'égard de Mr. Bigot, Intendant des commissaires de la marine et officiers de plumes, dont mon dit Sieur Bigot aura besoin.—“ Le Marquis de “ Vaudreuil et tous ces Messieurs seront Maîtres de “ leurs logement et maisons, et s'embarqueront dès que “ les Vaisseaux du Roi seront prêts à faire voile pour “ l'Europe, et on leur accorder à toutes les commodités “ qu'on pourra.”

XII.

Il sera destiné pour le passage en droiture au premier port de mer en France, du Marquis de Vaudreuil, le vaisseau le plus commode qui se trouvera ; il y sera pratiqué les logemens nécessaires pour lui, Made. la Marquise de Vaudreuil, Mr. De Rigaud, Gouverneur de Montréal, et la suite de ce Général. Ce vaisseau sera pourvu de subsistances convenables aux depens de Sa Majesté Britannique ; et le marquis de Vaudreuil emporta avec lui ses papiers, sans qu'il puissent-êtré visités, et il embarquera ses Equipages, Vaisselles, Bagages et ceux de sa suite.—“ Accordé ; excepté les “ Archives qui pourront-êtré nécessaires pour le gou- “ vernement du Pays.”

XIII.

Si avant ou après l'embarquement du Marquis de Vaudreuil, la Nouvelle de la paix arrivait et que par le traité le Canada restât à Sa Majesté très Chrétienne, le Marquis de Vaudreuil reviendrait à Québec ou à Montréal, toutes choses resteraient dans leur premier état, sous la nomination de Sa Majesté très Chrétienne, et la présente capitulation deviendrait nulle et sans effet quelconque.—“ Ce que le Roi pourrait avoir fait à ce sujet sera obéi.”

XIV.

Il sera destiné deux vaisseaux pour le passage en France, de Mr. Chevalier de Lévy, des officiers principaux et Etat Major, des troupes de terre, Ingénieurs, officiers d'Artillerie et gens qui sont à leur suite. Ces vaisseaux seront également pourvus de subsistance, et il sera pratiqué des logemens nécessaires; ces officiers pourront emporter leurs papiers, qui ne seront point visités leurs equipages et bagages, ceux des officiers qui seront mariés auront la liberté d'emmenér avec eux les femmes et enfans et la subsistance leur sera fournie.—“ Accordé, excepté que Mr De Vaudreuil et tous les officiers de quelque rang qu'ils puissent être, nous remettront de bonne foi, toutes les Cartes et plans du pays.”

XV.

Il sera de même destiné un pour le passage de Mr. Bigot, Intendant et de sa suite dans lequel vaisseau il sera fait les aménagemens convénables pour lui et les personnes qu'il emmènera, il y embarquera également ses papiers qui ne seront point visités, les equipages vaisseles et bagages et ceux de sa suite; ce vaisseau

sera pourvu de subsistance, comme il est dit ci-devant. —“ Accordé avec la même réserve que par l'article “ précédent.”

XVI.

Le Général Anglais, fera aussi fournir pour Monsr. De Longueil, Gouverneur des Trois-Rivières, pour les Etats Majors de la colonie et les Commissaires de la marine, les vaisseaux nécessaires pour se rendre en France, et le plus commodément qu'il sera possible ; ils pourront y embarquer leurs familles, domestiques, bagages et équipages et la subsistance leur sera fournie pendant la traversée, sur un pied convenable aux dépens de Sa Majesté Britannique.—“ Accordé.”

XVII.

Les officiers et soldats, tant des troupes de terre que de la colonie, ainsi que les officiers marins et matelots qui se trouveront dans la colonie, seront aussi embarqués pour France, dans les vaisseaux qui leur seront destinés en nombre suffisants et le plus commodément que faire se pourra ; les officiers de troupes et marins, qui seront mariés pourront emmener avec eux leurs familles ; et tous auront la liberté d'embarquer leurs domestiques et bagages, quand aux soldats et matelots, ceux qui seront mariés, pourront emmener avec eux leurs femmes et enfans, et tous embarqueront leurs havresacs et bagages, il sera embarqué dans les vaisseaux les subsistances convenables et suffisantes aux dépens de Sa Majesté Britanniques. —“ Accordé.”

XVIII.

Les officiers, soldats et toutes ceux qui sont à la suite des troupes, qui auront leurs bagages dans les campagnes, pourront les envoyer chercher avant leur départ,

sans qu'il leur soit fait aucun tort ni empêchement.—
" Accordé."

XIX.

Il sera fourni par le Général Anglais un bâtiment d'hôpital, pour ceux des officiers, soldats et matelots blessés ou malades, qui seront en état d'être transportés en France ; et la subsistance leur sera fournie également aux dépens de Sa Majesté Britannique. Il en sera usé de même à l'égard des autres officiers, soldats et matelots blessés ou malades, aussitôt qu'ils seront rétablis ; les uns et les autres pourront emmener leurs femmes, enfans, domestiques et bagages, et les dits soldats et matelots ne pourront être sollicités ni forcés à prendre part dans le service de Sa Majesté Britannique.—" Accordé."

XX.

Il sera laissé un commissaire et un écrivain, pour avoir soin des hôpitaux et veiller à tout ce qui aura rapport au service de sa Majesté Très Chrétienne.—
" Accordé."

XXI.

Le Général Anglais, sera également fournir des vaisseaux, pour le passage en France des officiers du conseil supérieur, de justice, police, de l'Amirauté et tous autres officiers ayant commissions ou brevets de Sa Majesté Très Chrétienne, pour eux, leurs familles, domestiques et Equipages, comme pour les autres officiers, et la subsistance leur sera fournie de même aux dépens de Sa Majesté Britannique, il leur sera cependant libre de rester dans la colonie, s'ils le jugent à propos pour y arranger leurs affaires, ou de se retirer en France, quand bon leur semblera.—" Accordé ; mais s'ils ont

des papiers qui concernent le gouvernement du pays, ils doivent nous les remettre.”

XXII.

S'il y a des officiers militaires, dont les affaires exigent leur présence dans la colonie, jusqu'à l'année prochaine, ils pourront y rester, après en avoir eu la permission du Marquis du Vaudreuil, et sans qu'ils puissent être réputés prisonniers de guerre.—“ Tous ceux dont les affaires particulières exigent qu'ils restent dans le pays, et qui en ont la permission de Mr. Vaudreuil, seront permis de rester jusqu'à ce que leurs affaires soient terminées.”

XXIII.

Il sera permis au munitionnaire des vivres du Roi, de demeurer en Canada jusqu'à l'année prochaine, pour être en état de faire face aux dettes qu'il a contractées dans la Colonie, relativement à ses fournitures ; si néanmoins, il préfère de passer en France cette année, il sera obligé de laisser jusqu'à l'année prochaine, une personne pour faire ses affaires, ce particulier conservera et pourra emporter tous ces papiers sans être visités ; ses commis auront la liberté de rester dans la colonie ou de passer en France ; et dans ce dernier cas, le passage et la subsistance leur seront accordés sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique pour eux, leurs familles et leurs bagages.—“ Accordé.”

XXIV.

Les vivres et autres approvisionnements qui se trouveront en nature dans les magasins du munitionnaire, tant dans les Villes de Montréal et des Trois-Rivières, que dans les campagnes, lui seront conservés : les dits vivres lui appartenans et non au Roi ; et il lui sera

loisible de les vendre aux Français ou aux Anglais.—
 “ Tout ce qui se trouve dans les magasins destiné à
 “ l’usage des troupes, doit-être délivré aux Commissai-
 ro Anglais pour les troupes du Roi.”

XXV.

Le passage en France sera également accordé sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique, ainsi que la subsistance à ceux des officiers de la compagnie des Indes, qui voudront y passer, et ils emmèneront leurs familles, domestiques et bagages; il sera permis à l’agent principal de la dite compagnie, supposé qu’il voulut passer en France, de laisser telle personne qu’il jugera à propos jusqu’à l’année prochaine, pour terminer les affaires de la compagnie et faire le recouvrement des sommes qui lui sont dues. L’agent principal conservera tous les papiers de la dite communauté, et ils ne pourront être visités.—“ Accordé.”

XXVI.

Cette compagnie sera maintenue dans la propriété des écarlatines et castors qu’elle peut avoir dans la ville de Montréal; il n’y sera point touché, sous quelque prétexte que ce soit; et il sera donné à l’agent principal les facilités nécessaires pour faire passer cette année en France, ses castors sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique en payant le fret sur le pied que les Anglais le payeraient.—“ Accordé pour ce qui peut appartenir à la compagnie, ou aux particuliers; mais si
 “ Sa Majesté Très Chrétienne y a aucune part, elle doit-
 “ être au profit du Roi.”

XXVII.

Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine subsistera en son entier, en sorte que

tous les états et le peuple des villes et des campagnes, lieux et pestes éloignés pourront continuer de s'assembler dans les églises et de fréquenter les sacremens, comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière, directement ni indirectement. Ces peuples seront obligés par le gouvernement Anglais à payer aux Prêtres qui en prendront soin, les Dixmes et tous les droits qu'il avaient coutûme de payer sous le gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne.—“ Accordé
 “ pour le libre exercice de leur religion; l'obligation de
 “ payer les dixmes aux prêtres, dépendra de la volonté
 “ du Roi.”

XXVIII.

Le chapitre, les prêtres, curés et missionnaires continueront avec entière liberté leurs exercices et fonctions curiales, dans les paroisses des villes et des campagnes, “ Accordé.”

XXIX.

Les grandes vicaires nommés par le chapitre pour administrer le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, pourront demeurer dans les villes ou paroisses des campagnes suivant qu'ils le jugeront à propos; ils pourront en tout tems visiter les paroisses du diocèse, avec les cérémonies ordinaires, et exercer toute la juridiction qu'ils exerçaient sous la domination Française, ils jouiront des mêmes droits, en cas de mort du futur Evêque, dont il sera parlé à l'article suivant.—“ Accordé, excepté ce qui regarde l'article suivant.”

XXX.

Si par le traité de paix, le Canada restait au pouvoir de Sa Majesté Britannique, Sa Majesté Très Chrétienne, continuerait à nommer l'Evêque de la Colonie,

qui serait toujours de la communion romaine, et sous l'autorité duquel le peuple exerçait la religion romaine.—“ Refusé.”

XXXI.

Pourra le seigneur Evêque établir dans le besoin de nouvelles paroisses et pourvoir au rétablissement de sa Cathédrale et de son Palais Episcopal, et il aura en attendant la liberté de demeurer dans les Villes ou Paroisses, comme il le jugera à propos, il pourra visiter son diocèse, avec les cérémonies ordinaires et exercer toute la juridiction que son prédécesseur exerçait sous la domination Française, sauf à exiger de lui le serment de fidélité, ou promesses de ne rien faire, ni rien dire contre le service de Sa Majesté Britannique.—“ Cet article est compris sous le précédant.”

-XXXII.

Les communautés des filles, seront conservées dans leurs constitutions et privilèges : elles continueront d'observer leurs règles, elles seront exemptes du logement des gens de guerre, et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété, qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur donnera même des sauves-gardes, si elles en demandent.—“ Ac corde.”

XXXIII.

Le précédent article sera pareillement exécuté à l'égard des communautés des Jésuites et Récollets et de la maisons des prêtres de St. Sulpice à Montréal ; ces derniers et les Jésuites conserveront le droit qu'ils ont de nommer à certaines curés et missions, comme ci-devant.—“ Refusé jusqu'à ce que le plaisir du Roi soit connu.”

XXXIV.

Toutes les communautés et tous les Prêtres conserveront leurs meubles, la propriété et l'usufruit des Seigneuries et autres biens que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient ; et les dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions.—“ Accordé.”

XXXV.

Si les chanoines, prêtres, missionnaires, les prêtres des missions étrangères et de St. Sulpice, ainsi que les Jésuites et les Récollets veulent passer en France, le passage leur sera accordé sur les vaisseaux de Sa Majesté Britannique ; et tous auront la liberté de vendre, en total ou partie les biens fonds et mobiliers qu'ils possèdent dans la colonie, soit aux François ou aux Anglais, sans que le Gouvernement Britannique puisse y mettre le moindre empêchement ni obstacle. Ils pourront emporter avec eux, ou faire passer en France, le produit de quelque nature qu'il soit, des dits biens vendus, en payant le fret, comme il est dit à l'article 26, et ceux d'entre les prêtres, qui voudront passer cette année, seront nourris pendant la traversée aux dépens de Sa Majesté Britannique, et pourront emporter avec leurs bagages.—“ Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens et d'en passer le produit, ainsi que leurs personnes et tout ce qui leur appartiendra en France.”

XXXVI.

Si par le traité de paix, le Canada reste à Sa Majesté Britannique, tous les François, Acadiens, commerçants et autres personnes qui voudront se retirer en France, en auront la permission du Général Anglais, qui leur

procurera le passage, et néanmoins, si d'ici à cette décision, il se trouvait des commerçants Français ou Canadiens, ou autre personnes, qui voulussent passer en France, le Général Anglais leur en donnera également la permission : les uns et les autres, emmèneront avec eux leurs familles, domestiques et bagage.—“ Accordé.”

XXXVII.

Les Seigneurs de terre; les officiers militaires et de justice, les Canadiens, tant des villes que des campagnes, les Français établis ou commerçants dans toute l'étendue de la colonie du Canada, et toutes autres personnes, que se puissent être, &c. conserveront entière paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers; meubles et immeubles, marchandises, pelleteries et autres effets, même de leurs bâtimens de mer; il n'y sera point touché ni fait le moindre dommage, sous quelque prétexte que ce soit, il leur sera loisible de les conserver, louer, vendre, soit aux Français ou aux Anglais, d'en emporter le produit en lettres de change, pelletries, espèces sonnantes ou autres retours lorsqu'ils jugeront à propos de passer en France, en payant le fret, comme à l'Article 26, ils jouiront aussi des pelletries qui sont dans les postes d'en haut, et qui leur appartiennent, et qui peuvent même être en chemin de se rendre à Montréal; et à cet effet, il leur sera permis d'envoyer dès cette année ou la prochaine des canots équipés pour chercher celles des pelletries qui auront restées dans les postes.—“ Accordé, comme “ par l'article 36.”

XXXVIII.

Tous les peuples sortis de l'Acadie qui se trouveront en Canada, y compris les frontières du Canada, du Côté de l'Acadie, auront le même traitement que les Cana-

diens et jouiront des mêmes privilèges qu'eux.—“ C'est au Roi à disposer de ses anciens sujets ; en attendant ils jouiront des mêmes privilèges que les Canadiens.”

XXXIX.

Aucun Canadiens, Acadiens, ni Français de ceux qui sont présentement en Canada, et sur les frontières de la colonie, du côté de l'Acadie, du Détroit, de Michilmackinac et autres lieux et postes des pays d'en haut, ni les soldats mariés et non-mariés, restant en Canada ne pourront-êtré portés, ni transmigrés dans les colonies Anglaises, ni en l'ancienne Angleterre ; et ils ne pourront-êtré recherchés pour avoir pris les armes.—“ Accordé, excepté à l'égard des Acadiens.”

XL.

Les Sauvages ou Indiens alliés de Sa Majesté Très Chrétienne, seront maintenus dans les terres qu'ils habitent, s'ils veulent y rester ; ils ne pourront-êtré inquiétés sous quelque prétexte que ce puisse-êtré, pour avoir pris les armes et servi Sa Majesté Très Chrétienne, ils auront comme les Français, la liberté de religion ; et conserveront leurs missionnaires ; il sera permis aux vicaires généraux actuels et à l'évêque, lorsque le siège épiscopal sera rempli, de leur envoyer de nouveaux missionnaires, lorsqu'ils le jugeront nécessaire.—“ Accordé, à la réserve du dernier article qui à déjà été refusé.”

XLI.

Les Français, Canadiens et Acadiens, qui resteront dans la colonie, de quelque'état et condition qu'ils soient, ne seront ni ne pourront-êtré forcés à prendre les armes contre Sa Majesté Très Chrétienne, ni ses

alliés, directement ni indirectement dans quelque occasion que ce soit; le gouvernement Britannique, ne pourra exiger d'eux qu'une exacte neutralité.—“ Ils deviennent sujets du Roi.”

XLII.

Les Français et Canadiens continueront d'être gouvernés suivant la coutume de Paris, et les loix et usages établis pour ce pays; et ne pourront être assujettis à d'autres impôts, qu'à ceux qui étaient établis sous la domination Française.—“ Répondu par les articles précédents et particulièrement par le dernier.”

XLIII.

Les papiers du gouvernement resteront sans exception au pouvoir du Marquis de Vaudreuil, et passeront en France avec lui; ces papiers ne pourront être visités sous quelque prétexte que ce soit.—“ Accordé avec la réserve déjà faite.”

XLIV.

Les papiers de l'Intendance, des Bureaux des Contrôles de la Marine, des Trésoriers anciens et nouveaux, des Magasins du Roi, du Bureau domaine et des Forges de St. Maurice, resteront au pouvoir de Mr. Bigot Intendant; et ils seront embarqués pour France dans le vaisseau où il passera: ces papiers ne seront point visités.—“ Il en est de même de cet article.”

XLV.

Les registres et autres papiers du Conseil Supérieur de Québec, de la Provosté et Amirauté de la même ville, ceux des Juridictions Royales des Trois-Rivières et de Montréal, ceux des Juridictions Seigneuriales de

la colonie, les minutes des actes des Notaires des villes et des campagnes, et généralement les actes et autres papiers pouvant servir à justifier l'état et la fortune des citoyens, resteront dans la colonie, dans les greffes des juridictions, dont ces papiers dépendent.—“ Accordé.”

XLVI.

Les habitans et négocians jouiront de tous les privilèges du commerce, aux mêmes faveurs et conditions accordées aux sujets de S. M. Britannique, tant dans les pays d'en haut, que dans l'intérieur de la colonie.—“ Accordé.”

XLVII.

Les nègres et panis des deux sexes resteront en leur qualité d'esclaves en la possession des Français et Canadiens, à qui ils appartiennent : il leur sera libre de les garder à leur service dans la colonie ou de les vendre ; et ils pourront aussi continuer à les faire élever dans la religion romaine.—“ Accordé excepté ceux qui auront été faits prisonniers.”

XLVIII.

Il sera permis au Marquis de Vaudreuil, aux officiers généraux et supérieurs des troupes de terre, aux gouverneurs, état majors des différentes places de la colonie, aux officiers militaires et de justice et à toutes autres personnes qui sortiront de la colonie, ou qui en sont déjà absents, de nommer et établir des personnes pour agir pour eux et en leurs noms, dans l'administration de leurs biens, meubles et immeubles, jusqu'à ce que la paix soit faite ; et si par le traité des deux couronnes, le Canada ne reste pas sous la domination Française, ces officiers ou autres personnes ou

procurcurs pour eux, auront l'agrément de vendre leurs seigneuries, maisons et autres biens fonds, leur meubles et effets, &c. d'en remporter ou faire passer le produit en France, soit en lettres de change, espèces sonnantes, pelleteries, ou autres retours, comme était dit à l'article 37.—“ Accordé.”

XLIX.

Les habitans et autres personnes qui auroit souffert quelques dommages en leurs biens, meubles ou immeubles, restés à Québec sous la foi de la capitulation de cette ville, pourront faire leurs représentations au gouvernement Britannique, qui leur rendra la justice qui leur sera dûe contre qui il appartiendra.—“ Accorde.”

L. ET DERNIER.

La présente capitulation sera inviolablement exécutée en tous ses articles, de part et d'autre, et de bonne foi, nonobstant toute infraction et toute autre prétexte par rapport aux précédentes capitulations, et sans pouvoir servir de représaille.—“ Accordé.”

POST SCRIPTUM.

LI.

Le Général Anglais s'engagera en cas qu'il reste des Sauvages après la reddition de cette ville, à empêcher qu'ils n'entrent dans les villes et qu'ils n'insultent en aucune manière les sujets de S. M. Très Chrétienne.—“ On aura soin que les Sauvages n'insultent aucuns des sujets de S. M. Très Chrétienne.”

LII.

Les troupes et autres sujets de S. M. Très Chrétienne, qui doivent passer en France, seront embarqués

quinze jours au plus tard après la signature de la présente capitulation.—“ Répondu par l'article 2.”

LIII.

Les troupes et autres sujets de S. M. Très Chrétienne qui devront passer en France, seront loges et campés dans la Ville de Montréal et autres postes qu'ils occupent présentement jusqu'au moment où ils seront embarqués pour leur départ, il sera néanmoins accordé des passeports à ceux qui en auront besoin pour les différents lieux de la colonie, pour aller vaquer à leurs affaires.—“ Accordé.”

LIV.

Tous les officiers et soldats des troupes au service de France, qui sont prisonniers à la nouvelle Angleterre, et faits en Canada, seront renvoyés le plutôt qu'il sera possible en France, où il sera traité de leur rançon ou échange, suivant le cartel ; et si quelques uns de ces officiers avaient des affaires en Canada, il leur sera permis d'y venir.”

LV.

Quand aux officiers de Milice, aux miliciens et aux Acadiens qui sont prisonniers à la Nouvelle Angleterre, ils seront renvoyés sur leurs terres.—“ Accordé à la “ réserve des Acadiens.”

Fait à Montréal, le 8 Septembre, 1760.

(Signé,) VAUDREUIL.

Fait au Camp devant Montréal, le 8 Septembre 1760.

(Signé,) AMHERST.

Le jour même de la signature de cette capitulation le Colonel Haldimand prit possession d'un des postes de la ville ; peu de temps après les troupes Françaises furent envoyées à Québec, et de là embarquées pour France.

Les Canadiens consternés, gagnèrent leurs foyers bien chagrins de se trouver à la merci de ceux qu'ils avaient grièvement offensés, et craignant leurs mauvais traitemens.

Ils ne pouvaient comprendre comment un poignée d'hommes, avait pu s'emparer de Québec, à la face d'une armée qui eu tripleit le nombre.

Ils soupçonnaient le Général Français d'avoir trahi leurs devoirs et vendu le pays.

Leur unique consolation était l'espoir qu'à la paix le pays serait rendu à la France, et qu'ils ne seraient pas condamnés, et leur postérité à vivre sous la domination d'un peuple qu'ils étaient accoutumés de regarder comme des ennemis invétérés, opposés à leur religion, à leurs loix, coutûmes et usages. Dans cette confiance ils se comportèrent si paisiblement qu'ils n'éprouvèrent aucun mauvaise traitement de la part des vainqueurs ; ni les uns ni les autres eurent de graves sujets de se plaindre.

Nous verrons dans la seconde partie, si un evènement qui leur paraissait si fatal a tourné à leur avantage, ou non.

Q. Quel à été le successeur de Mr. De La Jonquière ?

R. Monsr. le Marquis Duquesne.

Q. Qu'à-t-il été fait sous son administration ?

R. Il à été construit des forts, pour empêcher les Anglais de passer les Apalaches et bâti des vaisseaux sur les lacs pour faciliter les transports, c'est de son tems que le Colonel Washington, ayant franchi les Apalaches, fut repoussé.

Q. Par qui Mons. Duquesne, fut-il remplacé?

R. Par Mons. De Vaudreuil, qui à été le dernier Gouverneur Français.

Q. Quels ont été les évènements les plus marquants pendant son gouvernement ?

R. Ca été la défaite du Général Braddock, sur la Belle Rivière, la défense de Carillon, par le Major Général Montcalm, et la prise du pays, par les Anglais, en 1759 et 1760.